

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL**  
(SÉANCE CONJOINTE)

ÉTAIENT PRÉSENTS:            POUR LE PROJET : 2-22, SAINTE-CATHERINE EST :  
M. CLAUDE FABIEN, président  
MME IRÈNE CINQ-MARS, commissaire  
M. ARIANE ÉMOND, commissaire

POUR LE PROJET : QUADRILATÈRE SAINT-LAURENT  
M. PETER JACOBS, président  
M. LUC LACHARITÉ, commissaire  
M. ANTOINE MOREAU, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE**

**PROJETS**

**2-22, RUE SAINTE-CATHERINE EST**  
et  
**QUADRILATÈRE SAINT-LAURENT**

**DEUXIÈME PARTIE**

**VOLUME 3**

Séance tenue le 11 juin, 19 h  
Hôtel Holiday Inn Select  
99, avenue Viger Ouest  
Montréal

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 11 JUIN 2009 (soirée).....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1

### PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

JEAN-FRANÇOIS HALLÉ.....	3
JACQUES LARIN .....	10
GUY VILLEMURE.....	14
AGNÈS CONNAT ET ROSARIO DEMERS .....	25
ANNE-MARIE JEAN .....	38
SUZAN BRONSON.....	48
DINU BUMBARU .....	54
MICHEL DESJARDINS.....	66

## MOT DU PRÉSIDENT

### M. CLAUDE FABIEN, président:

5           Mesdames et Messieurs, bonsoir. Au nom de l'Office de consultation publique de  
Montréal, je souhaite à tous et à toutes la plus cordiale bienvenue. Il faut suppléer par  
l'imagination devant les sièges qui sont vides et penser à la multitude de *clics* qui vont se faire  
sur le site internet de l'Office, tous les auditeurs virtuels qui sont d'une certaine manière avec  
10 nous et puis qui doivent certainement alimenter notre enthousiasme et nos motivations ce  
soir.

          Alors, nous sommes à la dernière séance de consultation portant, d'une part, sur le  
projet d'implantation de l'édifice du 2-22, rue Sainte-Catherine et d'autre part, du projet de  
15 Quadrilatère Saint-Laurent. Il s'agit d'une séance conjointe, réunissant les deux  
commissions. L'Office a jugé opportun d'organiser cette séance conjointe pour répondre aux  
vœux des citoyens qui voulaient s'exprimer à la fois sur l'un et l'autre projet et cette séance  
devrait aussi permettre aux deux commissions de mieux apprécier les liens indéniables qui  
existent entre les deux projets.

20           J'ai donc à vous présenter les membres des deux commissions, exceptionnellement  
réunis devant vous. Alors, la commission sur le Quadrilatère Saint-Laurent est composée de  
son président à ma droite, Peter Jacobs, et des deux autres commissaires en exil à ma droite  
à cause de la disposition des lieux, Luc Lacharité et Antoine Moreau. Le secrétaire de cette  
commission est monsieur Michel Agnaieff et son analyste, Catherine Vandermeulen.

25           D'autre part, vous avez la commission sur l'édifice du 2-22, Sainte-Catherine  
composée de ses deux commissaires, Irène Cinq-Mars et Ariane Émond, de sa secrétaire,  
Stéphanie Espach qui est à la table en avant, et de son analyste, Catherine Vandermeulen  
qui sert également d'agent de liaison entre les deux commissions, et de moi-même, Claude  
30 Fabien. Je suis président de cette commission.

          Le déroulement de notre séance conjointe est simple. Mon collègue, Peter Jabobs, et  
moi allons diriger la circulation tour à tour. Je présiderai la première moitié et après la pause,  
35 mon collègue présidera la deuxième moitié de la séance de ce soir. Après chaque  
intervenant, des membres des deux commissions pourront intervenir pour poser des  
questions dans la mesure où le temps le permettra.

          Je vous présente selon l'usage les personnes qui nous assistent en appui à la  
commission et à l'organisation de notre séance. Monsieur Luc Doray, secrétaire général de  
40 l'Office qui est présent à toutes nos séances ; monsieur Gilles Vézina, attaché de recherche  
et de documentation ; Annick Pouliot, coordonnatrice de la logistique ; Louise Philibert,  
sténotypiste - ce qui me permet de rappeler que tout ce qui est dit ce soir est transcrit

45 textuellement sur le site de l'Office pour le bénéfice de tout ceux qui le consulteront -  
monsieur Jérémie Gagnon est à la sonorisation et sont responsables de l'accueil, messieurs  
José Diaz et Nathan Lee.

50 La première partie de la consultation publique a été tenue en mai dernier. Elle a  
permis au public et aux deux commissions de bien se renseigner sur les projets. La  
deuxième partie de la consultation qui a commencé lundi dernier a pour but aux citoyens et  
aux organismes d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre leurs commentaires, de faire  
des suggestions ou des modifications. Bref, nos deux commissions ce soir sont en mode  
d'écoute.

55 Au cours de cette deuxième partie, les représentants de la Ville et de la Société de  
développement Angus n'ont aucun rôle actif à jouer ; ils sont invités, s'ils le souhaitent, à  
assister à la présentation des mémoires et à prendre connaissance des points de vue  
exprimés. Ils ont été fidèles à suivre nos travaux jusqu'à maintenant. À la toute fin, à la toute  
fin de la séance de ce soir j'entends, le président de la séance leur donnera l'occasion, s'ils le  
désirent et si nécessaire, d'apporter des points de rectification sur des aspects techniques et  
60 factuels qui pourraient faire l'objet d'erreur dans la présentation des mémoires. Il ne s'agit  
pas évidemment d'engager la discussion, mais simplement d'éviter à la commission tout  
risque d'erreur de fait.

65 Huit (8) intervenants sont inscrits pour la séance de ce soir. Il faudrait que chaque  
intervenante limite la présentation de son mémoire à environ une dizaine de minutes puisque  
la commission ou les commissions ont reçu les mémoires à l'avance, ont pris connaissance  
des points de vue exprimés ; ça nous permettra ensuite de prendre une dizaine de minutes  
pour poser des questions. Nous allons entendre quatre (4) intervenants, faire une pause-  
70 santé et ensuite revenir pour les quatre (4) derniers.

Alors, j'invite comme premier intervenant un citoyen, monsieur Jean-François Hallé.  
Bonsoir, Monsieur Hallé, nous vous écoutons.

\*\*\*\*\*

75

## PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

### **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ:**

80

Bonsoir. Je m'excuse tout d'abord parce que je n'ai pas assez de copie, puis vous verrez pourquoi, mon imprimante a eu des problèmes. Alors voilà. On peut voir dans le texte qu'il y a eu des petites problématiques.

85

Donc, je suis un citoyen, comme vous l'avez mentionné. Je suis aussi un résident du centre-ville. Je suis un consommateur de culture, un consultant en patrimoine et je suis aussi un organisateur communautaire qui a été un peu formé sur le tas.

90

Mon intérêt pour les projets qui sont discutés aujourd'hui, dans le cadre de mon ancien emploi, j'ai étudié le paysage culturel de la montagne et j'ai participé à l'élaboration de ces règles de protection. Je trouve que le boulevard Saint-Laurent est un autre des grands paysages montréalais et je trouve que ça valait la peine d'y réfléchir.

95

Je suis aussi motivé pour participer à la consultation parce que dans le cadre de ma maîtrise en conservation de l'environnement bâti à l'Université de Montréal, je me suis intéressé à la prise en charge du patrimoine par les communautés et je crois fermement que le processus de consultation publique permet une bonification nécessaire des projets. Je tiens à souligner, ayant participé aux séances d'information que je trouve le débat sur l'immobilisme assez offensant et que je suis à la fois solidaire et lucide à mon avis.

100

Je vais commencer par des remarques générales sur les deux projets. Je veux premièrement souligner à nouveau, parce que je l'ai fait en séance d'information, mais la transparence et l'ouverture exemplaire du promoteur. On voit rarement ça. J'ai participé à plusieurs consultations publiques, et il est rare qu'on parle vraiment des sous qui sont en cours, des montages financiers des projets, des partenaires, etc., et je trouve que dans ce cas-là, c'était très transparent. On a aussi eu, je trouve, un promoteur qui a montré beaucoup de bonne volonté à écouter les points de vue ou les questions qui ont été amenées.

105

110

Je tiens aussi à souligner que l'embauche d'un architecte renommé pour l'audace de ses œuvres est un bon point en soi, un bon point de départ, et je trouve que cette démarche-là est intéressante. Je trouve aussi que le choix d'un promoteur à but non lucratif, je ne comprends pas encore le détail de comment ce promoteur a été choisi, tout ça, mais ça, ce n'est pas, à mon avis, si grave que ça, mais je trouve que le fait que ce soit un promoteur à but non lucratif qui a fait une opération similaire ailleurs dans la ville, c'est très intéressant.

115

J'aimerais aborder la place du contexte dans le design urbain. Je comprends tout le processus de créativité qui est impliqué dans la création d'un bâtiment évidemment, mais je pense qu'il faut dans un contexte comme celui-ci, dans un contexte urbain en général, une

certaine déférence envers l'œuvre de nos prédécesseurs. Que ce soit un architecte renommé et un bâtiment connu, mais que ce soit aussi l'œuvre collective qu'est la ville avec ses nombreuses couches d'histoire une par-dessus l'autre, incluant tout ce qui est populaire et, disons, l'œuvre de monsieur et madame tout-le-monde, ainsi que les projections imagées que ces gens-là ont de ces endroits-là.

Pour en venir un peu plus au patrimoine dans des projets comme ça, je pense que le patrimoine, c'est une ancre pour la nouveauté plutôt qu'une entrave. Ça devrait être une source d'inspiration qui peut orienter la création parce qu'en fait, c'est pour moi le cadre identitaire dans lequel on insère sa propre contribution. Ça ne devrait pas être vu comme un empêchement de créer, un empêchement aussi à la créativité débordante.

Je trouve que les vestiges en présence et les vestiges immatériels sont importants. Il y a une intégration formelle, c'est-à-dire qu'on peut parler... on a parlé en tout cas notamment dans ce projet-là du fait que le bâtiment était en pierre grise de Montréal et qu'il était recouvert de... bon, etc. Tout ça, c'est une intégration formelle. On peut trouver qu'il est trop haut, etc., mais je pense qu'il y a aussi une intégration spirituelle de ces bâtiments-là. On parle de paysages ou cadres bâtis, mais on parle maintenant aussi de paysages culturels.

Ça peut sembler hautement restrictif, une manière de bloquer tout changement. On ne peut pas nier que c'est une réaction à l'uniformisation à outrance de la mondialisation néolibérale, mais justement, je pense qu'ici, on est à l'épicentre de la contre-culture montréalaise et que les couches d'histoire qui s'accumulent dans ce coin-là ont faites qu'on a même classé la Main. Le boulevard Saint-Laurent a été classé comme paysage culturel, lieu d'expansion de la ville murée, de l'installation successive des immigrants et par la suite des exilés des beaux quartiers bien pensants.

Le promoteur a été choisi pour ses compétences en économie solidaire, sociale et la revitalisation urbaine ; sa matière première, c'est le milieu, le quartier. À Angus, c'est ça qui a été un peu le moteur de toute l'opération. Comment un lieu à l'identité si forte peut-il avoir été aussi ignoré dans la création d'un bâtiment au point de ne présenter que des perspectives de nuit, oblitérant le contexte et un survol du portfolio du créateur au lieu de l'histoire du lieu ?

Si on rentre un petit peu plus dans mes observations sur les projets, le projet du 2-22 pour moi est à l'endroit parfait pour une exception, pour un signal, pour une œuvre lyrique. Le bâtiment devrait servir de phare pour le quartier, mettre ses voisins en évidence et personnifier les particularités de cette intersection mythique de la montréalité.

Je ne sais pas si vous êtes un lecteur comme moi, Monsieur le Président, mais la mort de la Duchesse De Langeais est arrivée au coin de la rue. Le lieu de perdition des marginaux de toutes les chroniques du Plateau Mont-Royal, c'est ce coin de rue-là. C'est le paradis des interdits montréalais qui en sont venus à représenter la ville qui est maintenant

160 reconnue comme une ville tolérante avec une ambiance festive. On veut même en faire un quartier des spectacles et des festivals de ce coin-là.

165 Alors, je voulais vous montrer à ce niveau-là quelques exemples d'intégration assez surprenante dans d'autres villes. Vous avez un peu l'idée de tout ce paysage de la Main. Je vous ai mis un peu de réalité et de fantasme. Mais ici, vous avez un musée à Graz en Autriche de Peter Cook et vous voyez un peu l'intégration, vous voyez un peu qu'il y a des protubérances bizarres sur le bâtiment, mais vous allez voir qu'elles servent à son intégration aussi parce que vous voyez sur l'image du bas, qu'elles servent à cerner des vues et à orienter les vues sur le passé notamment. Et vous voyez d'autres vues du bâtiment. Je pense que c'est un bâtiment de ce type-là auquel on aurait dû s'attendre, quelque chose de surprenant et qui allait un peu marquer cette intersection.

175 En plus sage et en plus *corporate power*, vous avez ici la salle de montre de Citroën sur les Champs-Élysées. Je vous montre évidemment des projets récents des dix dernières années. Alors, dans un contexte très rigide de l'avenue des Champs-Élysées, on a quand même pu faire quelque chose du genre qui ressemble un peu, on en conviendra, au bâtiment qui est proposé pour le 2-22, c'est-à-dire une façade de verre, mais un peu plus animée, quelque chose qui inclut le logo de Citroën évidemment, mais qui permet d'animer tout ça.

180 Et vous avez ici en Espagne, à Barcelone, un hôtel, une façade d'hôtel qui a été dessinée par un Japonais qui montre beaucoup le mouvement. Alors, je pense que, et on voit que les bâtiments aux alentours ne sont pas pareils, mais ils ont quand même une place pour être cités dans la création contemporaine.

185 Pour ce qui est du Quadrilatère Saint-Laurent, ce n'est pas les images qui vont avec, mais quand même, j'aimerais ça qu'on y pense. Je pense que le projet n'est pas terminé. Je n'ai pas réussi à me faire une idée complète parce que j'ai l'impression qu'on... et je trouvais ça intéressant qu'en séance d'information, on soit confus entre le modèle de ce que la réglementation donnait en bleu et le projet lui-même.

190 Je n'ai pas de solution à proposer malheureusement, je sais que c'est un peu triste d'avoir des critiques et pas de solution, mais je pense qu'il faut retourner à la table à dessin, puis continuer le projet, continuer à le dessiner. Je ne pense pas qu'il a besoin d'avoir une personnalité aussi forte que le 2-22, ce n'est pas sa fonction, il n'a pas à voler la vedette, mais là, pour l'instant, il écrase tout autour et il vole la vedette par son volume. Ce n'est pas très intéressant.

200 Je trouve que la Ville doit s'impliquer plus dans ce projet-là parce qu'elle est responsable d'avoir laissé détériorer ce quadrilatère. On a dit, on m'a répondu en séance d'information que la Ville avait une réflexion à faire, la Ville m'a répondu ça qu'elle avait une réflexion à faire sur le fait qu'elle laisse aller des bâtiments, qu'elle laisse les propriétaires

négliger des bâtiments et là, on nous justifie ce volume-là par le prix des terrains. Écoutez, je pense que la Ville doit s'impliquer un peu plus et permettre que ce quadrilatère soit mieux développé.

205 Je pense aussi qu'Hydro-Québec qui doit être le locataire principal doit présenter ses plans pour son stationnement de surface en même temps parce que là, ça donne l'impression qu'on demande une dérogation, on demande une faveur d'un côté, puis de l'autre, on veut garder son stationnement et on ne veut pas s'impliquer trop dans le... Je comprends qu'on m'a dit qu'il y avait des contraintes, mais peut-on les voir, peut-on  
210 développer tout ça ensemble ?

En terminant, je pense qu'il faut continuer la démarche de la création du quadrilatère. Est-ce qu'il faut faire un concours ? Est-ce qu'il faut faire une charrette ? Est-ce qu'il y a moyen que monsieur Andreu travaille avec des Montréalais, travaille avec des citoyens ?  
215 Est-ce qu'il peut ouvrir son processus de création ? Je ne le sais pas, mais il me semble que ça pourrait être intéressant. On a plusieurs universités à Montréal et plusieurs étudiants en design qui débordent de créativité.

Ma deuxième recommandation, c'est de réaliser le 2-22. Je faisais allusion à  
220 l'immobilisme qui a été mentionné en séance d'information. Le bâtiment est déjà intéressant en soi, il pourrait être bien mieux, il sera mieux qu'un terrain vague certain et il logera du culturel, une culture établie, mais de la culture quand même. Une librairie est peut-être de la contre-culture de nos jours, qui sait.

225 Et ma dernière recommandation, c'est d'oser plus au 2-22, que Montréal, ville Unesco de design, Amsterdam d'Amérique, ville libertine et festive, un peu fauchée, mais très sympathique mérite mieux. Je n'ose imaginer ce que la Duchesse De Langeais de Tremblay dirait de ce projet, mais je pense bien que Mado Lamothe y verrait une grosse pharmacie. Oser, c'est ça, c'est vous dire ce que je pense vraiment. Voilà.

230

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

Très bien. Merci beaucoup de votre message qui est très clair. Il ne faudrait pas oublier de verser vos images auprès des secrétaires de nos commissions, on les retrouvera  
235 avec plaisir sur le site de l'Office. Il y a des questions ? Oui, Madame Cinq-Mars ?

**MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Oui. Bonsoir, Monsieur Hallé. Vous allez bien ?



240 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ:**

Oui, vous ?

245 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

245

Oui. Écoutez, j'ai trouvé intéressants les exemples que vous avez montrés et j'imagine que leur coût de réalisation devait dépasser largement le 16 M\$ dont il est question ici. Mais en écoutant quand même vos recommandations, je me rends compte que j'ai l'impression que vous estimez que le concept architectural du 2-22 répond à votre préoccupation que le patrimoine peut être l'ancre de la nouveauté ; est-ce que j'ai bien compris ?

250

**M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ:**

255

Je le trouve un peu trop sage, mais disons que ça peut aller. C'est dommage pour cette intersection où on aurait voulu avoir un peu un feu d'artifice, et le patrimoine, comme je disais, ben, c'est un peu comme les images que je présente, c'est pas juste de mettre de la pierre grise sur un côté, puis du verre de l'autre, puis de dire que là, on a terminé.

260

Moi, je pense qu'il aurait fallu essayer de faire quelque chose de festif. On a... je sais que ce n'est pas un exemple de projet très élaboré, mais on a les Foufounes Électriques juste à côté ; ils ont mis une grosse araignée en façade, ils ont peinturé le bâtiment toutes sortes de couleurs, puis ils se sont installés là.

265

Là, on a l'occasion de faire quelque chose de nouveau, puis vous dites seulement 16 M\$, mais en même temps c'est aussi 16 m\$ de dollars ! Alors, je me dis qu'il y avait moyen d'être un peu plus élaboré, ou en tout cas...

270

Là, on dit : Ça deviendra la vitrine, les gens vont l'animer. On a vu pendant le festival de Mutech des projections sur le mur à l'arrière. C'était assez intéressant, puis je me suis même dit finalement, est-ce que ça va être aussi intéressant quand le bâtiment va être là ? Est-ce qu'on va l'utiliser autant ? Ou est-ce qu'il va falloir avoir la permission de tous les locataires, et etc., pour pouvoir y faire quelque chose ? C'est ce que je me demandais.

275 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

D'accord.

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

280

Madame Émond ? Oui, o.k., allez-y.

**M. ANTOINE MOREAU:**

285 J'aimerais juste vous entendre un petit peu parce qu'on a beaucoup critiqué, en tout cas, on a entendu beaucoup de critiques sur la hauteur du Quadrilatère. Vous avez souligné certaines réalisations, celle de l'Allemagne m'a assez estomaqué effectivement, elle est massive.

290 Dans votre esprit, vous, la hauteur, la dimension de l'édifice du Quadrilatère Saint-Laurent, est-ce qu'elle est trop, pas assez ou on peut la masquer ? C'est quoi vos réflexions ?

**M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ:**

295 Au risque de parjurer tous les principes d'urbanisme, je me dis, c'est un peu l'idée que si le bâtiment est vraiment intéressant, puis qu'il remplit vraiment sa fonction, et tout ça, il va pouvoir assumer son volume, mais dans le cas du Quadrilatère Saint-Laurent, c'est un édifice à bureaux pour Hydro-Québec. Alors, ce n'est pas la même chose que le 2-22 ; ça n'a pas à être un signal aussi important ou aussi imposant.

300 Mais en même temps, je me dis qu'il y a moyen de travailler un bâtiment et de réussir à faire quelque chose avec le volume. Peut-être qu'il faut même aller plus en hauteur et avoir un moins gros bâtiment, je ne le sais pas. Mais la hauteur ne me dérange pas autant que le fait que là, on a une grosse masse qui bloque tout le paysage et qui, on a beau nous la  
305 montrer dans son contexte, mais on va avoir de la misère à lire le contexte. On va juste arriver sur Sainte-Catherine à ce coin-là et j'ai l'impression qu'on va avoir l'impression qu'on est rendu au centre-ville. C'est ça qui me semble difficile.

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

310 Madame Émond ?

**MME ARIANE ÉMOND:**

315 Monsieur Hallé, j'ai l'impression avec les images que vous nous avez montrées qui étaient bien intéressantes, que vous aimeriez qu'on sente plus la culture populaire qui est inhérente à ce coin de rue. Vous avez dit que vous n'aviez pas de proposition comme telle, mais j'ai l'impression que vous en avez quand même ? Est-ce que vous avez pensé à  
320 quelque chose pour le 2-22 où on pourrait intégrer mieux à votre avis la culture populaire de ce quartier névralgique ?

**M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ:**

325 Peut-être des bribes de propositions, mais je pense notamment à ce qui est en ce moment l'enseigne lumineuse de la Vitrine culturelle à Place des Arts. Ça, c'est beaucoup plus intéressant que l'espèce de panneau où on nous met des affiches qui est sur le boulevard Saint-Laurent qu'on nous présente dans le nouveau bâtiment. Puis est-ce qu'il n'y a pas moyen de prendre quelque chose, de le transporter et de l'amener là ? Est-ce qu'il n'y a pas moyen d'en faire un plus grand ?

330 Si on est pour faire des projections sur la façade, est-ce qu'il n'y a pas lieu de toute suite penser en réalisant le projet à installer, à faire un projet de tout ça, puis de dire on va présenter des films là en continu sur la façade le soir. Est-ce que le projet d'éclairage va venir ? Monsieur Morgentaler a fait un très beau travail pour l'illumination du Quartier des spectacles, c'est très intéressant et c'est ce genre de travail-là qui ne demande pas de  
335 ramener un bar de danseuses nécessaire dans un bâtiment, mais qui rappelle très bien que c'est le Red Light, qu'il y a eu une histoire importante.

Ça fait que c'est des détails comme ça que je trouve qui ne sont pas encore complétés, qui ne sont pas ficelés, puis on se dit, bon, o.k., mais encore ?

340

**MME ARIANE ÉMOND:**

Au fond, trouver une façon de couper ce que vous semblez dire un *look* un peu trop sage pour un emplacement comme celui-là ?

345

**M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ:**

Ben oui. C'est le cœur de la ville qui est là à quelque part même si ce n'est pas un musée de Frank Gary. Nous, notre cœur de ville, c'est ça. Il faut que ça le représente.

350

**MME ARIANE ÉMOND:**

Merci.

355

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

Très bien. Alors, merci beaucoup de votre contribution. J'appelle monsieur Jacques Larin. Bonsoir, Monsieur Larin. Nous vous écoutons.

**M. JACQUES LARIN:**

360

Bonsoir, Mesdames. Bonsoir, Messieurs. Je suis citoyen, résident du centre-ville et ce soir, je ne représente que moi-même. Je n'ai pas fait de mémoire écrit pour différentes raisons. Mon propos, d'abord, est assez simple et je pense qu'il n'a pas besoin de grand développement et d'une élaboration, d'une argumentation très compliquée.

365

D'autre part, il y a un peu de scepticisme de ma part en tant que citoyen, en tant que résident du centre-ville. J'ai le sentiment quand même que dans des organisations comme celle-ci, dans des processus comme celui-ci, les citoyens sont écoutés, mais pas nécessairement et pas très souvent entendus, et je n'ai pas l'impression que les impacts de ce que les gens apportent sont très... qu'on les retrouve souvent dans les projets.

370

Peut-être parce que l'élaboration de ces projets se fait dans des cercles de personnes avec des professions, des cercles, des écoles de pensée, des écoles de conception et que quand arrive le temps la consultation, le projet est très élaboré donc il est un peu tard pour arriver à des changements. Et finalement, je pense que mon propos se trouve en dehors des tendances courantes par rapport à l'architecture et à l'urbanisme, au moins à Montréal.

375

Juste pour rappeler un peu les valeurs un peu qui sous-tendent l'architecture, les édifices, les grands édifices, les édifices en hauteur ont tendance à s'implanter comme des unités distinctes et indépendantes dans un milieu et déplacent le milieu ou éliminent le milieu dans lequel ils s'implantent et très souvent ne correspondent pas à l'espace qu'ils vont occuper. Et on peut faire référence aux valeurs évidemment qui sous-tendent ces installations et l'édification des grands édifices.

380

On a fait Chrysler par exemple, l'Empire State à New-York et d'autres édifices du même genre qui sont aussi distincts et indépendants et qui n'ont rien à voir avec, au fond, l'environnement dans lequel ils se situent et ç'a été fait comme... au fond, ça représentait un signe de réussite, ça représentait l'évolution vers le progrès, ça représentait des changements et l'arrivée d'une autre époque et même si c'était parfois arrogant, on a l'impression quand même qu'il y avait une réception ou que ça correspondait à ce que la population pouvait recevoir et accepter. C'était mieux, à mon avis, reçu.

385

390

Aujourd'hui, on fait des édifices dans un autre contexte, à partir d'autres valeurs qui sont celles, je pense, du sentiment du soi, du « je » un peu égoïste, et les édifices qu'on nous propose reflètent cette valeur du « soi », du « je », du « moi » : regardez qui je suis et le reste, et l'entourage importe peu. Donc, je pense que les édifices qu'on nous propose se situent un peu dans cette optique-là et en particulier le 2-22.

395

On parle à l'heure actuelle, et c'est un peu la suite de ce que je viens de dire, de construction-phare et on nous sert ce concept-là, je l'ai entendu souvent dans le cours des

400

405 dernières années avec Concordia, avec le Projet Séville, on nous sert un peu la même chose. Sauf que les impacts de cette façon de voir, à la fois la construction d'un édifice et à la fois le contexte urbain, se traduisent par un urbanisme un peu désordre. Finalement, on a des grands édifices, des tout petits édifices à côté et il n'y a pas d'intégration ou de constitution d'un ensemble.

410 Donc, il me semble qu'à partir de ces points de vue-là, il faudrait faire un effort à l'heure actuelle, un peu dans le sens écologique comme la tendance le veut à l'heure actuelle pour que les bâtiments s'intègrent dans les lieux où ils s'insèrent. Je pense que le promoteur de ces deux édifices est conscient de ces éléments et a voulu intégrer une série de considérations, dont en partie celles dont on a parlé précédemment.

415 Alors, ce que je voudrais que les deux bâtiments fassent, le 2-22, par exemple, j'aimerais, comme je l'ai mentionné au moment de la première consultation, qu'on indique au moins avec des éléments de l'édifice la hauteur de l'environnement, qu'on indique... l'édifice fait 12 étages, je pense, et les édifices à côté en ont 3 ou 4. Donc, par un artifice quelconque sur...

420 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Excusez, je pense que c'est 8 étages. Corrigez-moi si je me trompe... 7 + 1, 7 plus l'étage-terrasse.

425 **M. JACQUES LARIN:**

430 C'est deux fois plus que ce qui l'entoure. Alors, qu'on indique par un bandeau ou peut-être que les vitres en avant pourraient avoir deux teintes, une teinte grise vers le bas et plus claire vers le haut, je ne sais pas, je n'ai pas les... ou peut-être que les mezzanines à l'intérieur pourraient avoir une couleur différente pour indiquer ce qui vient sur la rue Sainte-Catherine et ce qui est derrière aussi sur Saint-Laurent.

435 Le traitement de la façade Saint-Laurent de l'édifice pourrait aussi être marquée jusqu'à la hauteur des édifices adjacents par un traitement de la pierre grise qui pourrait ressembler au traitement qui a été fait ou qu'on retrouve dans les maisons victoriennes qui utilisaient cette pierre.

440 De l'autre côté, je pense que c'est mieux intégré. Je suis très content qu'on intègre les façades. La hauteur est impressionnante pour le coin et je pense que la face du côté de Sainte-Catherine serait avantagée s'il y avait un retrait plus grand au niveau du basilaire encore une fois en tenant compte de la hauteur des bâtiments patrimoniaux qui sont autour et qui sont même intégrés dans le bâtiment lui-même.

445 Et finalement, je suis absolument déçu que pour une fois qu'on avait la possibilité de faire deux édifices en même temps, par le même entrepreneur, qu'on ne fasse pas des deux édifices un ensemble et que les deux édifices se correspondent ; à l'heure actuelle, ils sont tous les deux très bien identifiés, mais isolés et ils n'ont pas de correspondance ou d'écho l'un par rapport à l'autre. Il me semble que sur ce coin-là, on aurait pu faire un environnement architectural intégré. Merci.

450 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Merci beaucoup. Alors, je me tourne vers la droite.

455 **M. PETER JACOBS, président:**

Si je peux intervenir très rapidement, vous avez parlé du fait que vous auriez apprécié avoir une parenté entre les deux bâtiments ; est-ce que ceci veut dire qu'ils soient construits des mêmes matériaux, qu'ils soient de même expression architecturale ? Pourriez-vous préciser en effet comment vous voyez la parenté entre ces deux bâtiments ?

460 **M. JACQUES LARIN:**

Oui, je n'ai pas fait de dessin, je n'ai pas les aptitudes pour faire de dessin de cette nature-là, mais à mon avis, ç'a aurait été, oui, le traitement sur la façade Sainte-Catherine en particulier, un traitement qui corresponde ou qui fasse écho des deux côtés de la rue Sainte-Catherine, la hauteur ou si vous voulez, hauteur au moins au niveau du basilaire du côté du Quadrilatère Saint-Laurent soit équivalente et encore une fois de marquer la hauteur traditionnelle du milieu.

470 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Madame Cinq-Mars ?

475 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Vous avez parlé de valeurs. Vous avez parlé des valeurs qui sous-tendent selon vous actuellement l'approche conceptuelle en architecture et vous estimez que le bâtiment 2-22, c'est de celui-là dont vous avez parlé, est un bâtiment qui reflète les valeurs de « je me moi ». Ça m'étonne beaucoup, parce que toute la présentation qui nous a été montrée faisait état plutôt d'un bâtiment qui partait d'une approche dite du développement durable qui est absolument à l'encontre du « je me moi ».

Alors, est-ce que selon vous, on a eu un discours, mais que la réalité est tout autre ? Je vous avoue que je ne vous suis pas tout à fait là.

485 **M. JACQUES LARIN:**

Le commentaire que je fais ou la critique que je fais s'adresse uniquement au plan visuel, ce qu'on voit quand on arrivera un jour sur le coin. C'est un édifice unique à très forte identité qui est distinct de l'autre et dans ce sens-là, l'impression est, quand on utilise la  
490 métaphore du phare, c'est ce que c'est au fond. C'est un édifice qui frappe, qui appelle l'attention et qui se centre sur... Ben, ce qui est à l'intérieur ou ce qu'on a voulu comme concept autour, c'est autre chose, mais le visionnement qu'on aura du coin, ce sera quand même attaché à la structure externe de l'édifice.

495 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Nonobstant la visibilité et la transparence de la façade vitrée qui montre, qui permet d'avoir cet accès visuel aussi à l'intérieur ? Vous trouvez que non, ça, la programmation ne participe pas de la définition du bâtiment ?

500

**M. JACQUES LARIN:**

Moi, je ne le vois pas comme ça ; je le vois comme une masse.

505 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

D'accord. Merci.

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

510

Monsieur Lacharité ?

**M. LUC LACHARITÉ:**

515 Les activités de nature commerciale proposées par le promoteur du projet vous agréent-elles ? Ce sont des activités de type responsable, commerces de type responsable. Est-ce que ça vous...

520

**M. JACQUES LARIN:**

À ce niveau-là, je n'ai vraiment pas de critique. Je pense que c'est tout à fait et parfaitement acceptable. Encore une fois, le commentaire que je fais s'adresse à la façon dont on va percevoir de la rue la masse de l'édifice devant lequel on va se trouver.

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

525

D'autres questions ? On a terminé. Merci beaucoup, Monsieur Larin ?

**M. JACQUES LARIN:**

530

Merci.

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

535

Merci de votre contribution et puis j'appelle maintenant monsieur Guy Villemure.  
Bonsoir, Monsieur Villemure.

**M. GUY VILLEMURE:**

540

Bonsoir.

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

Nous vous écoutons.

545

**M. GUY VILLEMURE:**

550

Bon, j'ai essayé de jumeler les deux mémoires ; il y a un peu de redondance un peu, je m'en excuse. Je travaille dans le quartier comme architecte depuis une dizaine d'années principalement avec les commerçants. Mes champs d'intérêt dans ces projets demeurent la qualité de vie des résidents, des commerçants, des travailleurs du Faubourg Saint-Laurent.

555

L'important dans ces projets est de bien lire les qualités et les faiblesses de ce quartier historique ayant une échelle humaine et conviviale. Nous savons que le boulevard Saint-Laurent est issu directement de la cité historique qu'est le Vieux-Montréal. Dans le Faubourg Saint-Laurent, chaque tronçon de ce boulevard représente des qualités différentes. Chaque tronçon a son caractère. La Quartier chinois en est un bon exemple comme le Red Light en est un autre.

560

Comme sa rue d'origine, la rue Notre-Dame dans le Vieux-Montréal qui au début de la colonie au 17<sup>e</sup> siècle hébergeait plusieurs cabarets et auberges pour quelques centaines de résidents et plusieurs voyageurs de passage, le boulevard Saint-Laurent a continué cette tradition dans toutes ses variations. Le tronçon qui est visé par le projet a toujours été dense en activité de l'industrie des jeux et du plaisir.



565 Il y a environ 125 ans, la Ville a procédé à son élargissement par expropriation sur le  
côté ouest permettant de nettoyer la place de certaines activités non désirables, semble-t-il.  
Plus tard dans les années 50, un autre nettoyage s'est opéré. Depuis plus de 200 ans, le  
carrefour Saint-Laurent et Sainte-Catherine est devenu une véritable place publique  
populaire, le centre-ville historique.

570 Les édifices sont d'une hauteur identique composant un ensemble relativement  
homogène. L'échelle y est humaine parce que la proportion entre la largeur des rues, la  
hauteur des façades, des édifices, permet un espace convivial. À cela s'ajoute la présence  
d'une multitude de petits commerces très variés sur une courte distance de promenade  
575 agréable à marcher. C'est en partie le génie de ce lieu.

Le contexte actuel démontre une fragilité du patrimoine existant. Plusieurs édifices  
ont été restaurés, rénovés, mais encore plusieurs sont dans un état fragilisé. De plus, il y a la  
présence de nombreux terrains vacants.

580 Le projet 2-22. Le projet du 2-22 est en rupture avec la trame existante du Faubourg.  
Il se veut un projet phare pour le Quartier des spectacles, il privilégie la rue Sainte-Catherine  
pour sa façade de verre. Les façades donnant sur le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-  
Dominique ont relativement la même expression, ignorant la hiérarchie entre ces deux  
585 artères. Ce projet s'établit sur la fusion de deux cadastres; de la même façon que les trois  
autres édifices qui composent le carrefour. Le projet veut établir un nouveau standard de 8  
étages, 2 étages de plus que son environnement urbain. Ce standard pourrait être jusqu'à 14  
étages pour d'autres édifices étant donné qu'on parle de 44 mètres.

590 Le programme est composé principalement de bureaux dont le coût de réalisation  
entraînera un prix de location au pied carré beaucoup plus élevé que le marché actuel du  
quartier. Au rez-de-chaussée, le programme comprend une librairie-café et une billetterie  
pour le Quartier des spectacles.

595 Suggestions. Ce projet présente un virage dans l'aménagement de ce quartier qui se  
relève lentement depuis une vingtaine d'années. Ce choc proposé dans un quartier  
historique fragilisé peut poser plusieurs problèmes pour les prochaines décennies. La hauteur  
de l'édifice peut accentuer la montée de la valeur foncière qui va dépasser grandement la  
valeur des bâtiments existants, environnants, entraînant une série de remplacement  
600 d'édifices existants pour mieux profiter de la plus-value potentielle de construction en hauteur.

Les terrains vacants sur les deux artères vont prendre de la valeur pour d'autres  
grands projets. Étant donné la présence de nombreux terrains vacants, il serait préférable de  
revoir le projet dans une optique plus conviviale avec l'existant, ce qui n'empêche pas la  
605 modernité et une plus grande expression. Une approche d'intégration respectant le contexte

du carrefour historique entraînera une consolidation de la valeur de l'existant et sera probablement plus efficace dans le cadre du développement durable.

610 Étant donné l'équilibre des proportions des édifices du carrefour d'une hauteur de 3 et 4 étages, le respect du PPU, accepté en juin 2008, devrait être la norme afin de consolider le carrefour. La référence à l'édifice de *La Patrie* de 1905 pour justifier la hauteur est étonnante parce que cet édifice appartient au Quartier latin situé à l'est. Par contre, l'hôtel Villa de France situé près du Métropolis, premier théâtre construit dans le Quartier du faubourg devrait être la référence avec ses 6 étages.

615 Par contre, ce projet propose une programmation pertinente au rez-de-chaussée et la librairie-café située sur le coin du carrefour serait une suggestion. Le traitement des façades devra être de même force et expression considérant l'importance des deux artères composant ce carrefour historique. Ce projet devra être le moteur de la régénérescence des 620 tissus vacants et des édifices à rénover.

En guise de conclusion pour le 2-22, ce projet présenté doit initier une réflexion en profondeur sur ce quartier. À mon avis, ce projet doit être bonifié afin de devenir la clé de voûte de l'évolution du Faubourg Saint-Laurent.

625 Le projet Quadrilatère. Ce projet de bureaux de douze (12) étages est en mitoyenneté avec le Monument National classé patrimoine national. Ce projet s'établit sur la fusion de sept (7) cadastres. Cela rappelle les opérations cadastrales des années 60-70 autour de la Place des Arts, du Complexe Desjardins. À l'époque, on a exproprié 630 nombre de petits commerces et des artistes qui avaient leur atelier dans ce quartier. Ces grands projets ont encore de la difficulté à s'implanter et à rayonner que ce soit sur la rue Sainte-Catherine ou tout simplement dans leur environnement immédiat.

635 Certes, ces projets sont importants aujourd'hui mais ils ont brisés la trame commerciale de la rue Sainte-Catherine déstabilisant sa partie Est, le cœur du Quartier des spectacles. Ce projet de fusion crée un grand ensemble avec une image de diversité de propriétaires au niveau du rez-de-chaussée. La hauteur de l'édifice posera aussi un problème à l'échelle humaine. Le gabarit de la rue avec un édifice de 12 étages sera inconfortable pour les piétons. Le faible ensoleillement en période hivernale ajoutera un 640 inconfort à cette zone de la rue.

645 Suggestions. Ce projet de tour de bureaux représente un empiètement du Quartier des Affaires dans l'aménagement du Quartier des spectacles. Cette proposition dans un quartier historique fragilisé posera plusieurs problèmes pour les prochaines décennies. La hauteur de l'édifice va accentuer la montée de la valeur foncière. Dans ce contexte, le Monument Nationale et le Club Soda vont devenir des artefacts d'une autre époque ; les terrains vacants sur les deux artères vont prendre de la valeur pour d'autres grands projets

en hauteur. À mon avis, ce quadrilatère a besoin d'une rénovation importante et non d'une destruction partielle.

650

L'approche de rupture dans ce projet doit être remise en question étant donné la fragilité de la trame urbaine avec la présence des nombreux terrains vacants. Cela entraînera un changement radical du Faubourg par la présence des édifices en hauteur. Une approche d'intégration respectant le contexte historique entraînerait une consolidation

655

de la valeur de l'existant et serait beaucoup plus efficace dans le cadre du développement durable.

Pour la question de l'ensoleillement, la rénovation souhaitée pour le quadrilatère doit respecter la hauteur de plus ou moins 6 étages sur la rue Clark tout en conservant les cadastres des propriétés existantes afin de maintenir la vitalité et la diversité des commerces au niveau de la rue et au deuxième étage sur le boulevard Saint-Laurent. Dans ce contexte, l'expropriation n'est pas la solution ; on devrait plutôt favoriser la concertation entre les différents propriétaires, la Ville de Montréal et les gouvernements.

660

Le façadisme doit être évité. Cela entraîne une illusion de diversité et de protection fictive du patrimoine quand tout devient moderne et homogène. Ce projet deviendra un mail commercial comme tous les autres. Dans un quartier historique de cette importance ce serait une erreur impardonnable.

665

Étant donné le manque d'espace à bureaux pour le principal client du projet concerné, le développement des espaces à bureaux pourrait s'implanter sur les terrains vacants du boulevard Saint-Laurent face à la station de métro. Cela permettrait un accès souterrain à cette station ayant une possibilité de 400,000 pieds carrés, surface brute. Cette proposition pourrait répondre aux besoins du promoteur et de son principal client tout en permettant la consolidation du boulevard Saint-Laurent par le fait même.

670

675

En guise de conclusion. Le projet présenté entraîne une prise de conscience des enjeux entre le Quartier des spectacles et le Quartier des affaires. Un programme particulier d'urbanisme, PPU, incluant cette nouvelle réalité et tout le Quartier des spectacles, et non pas seulement une partie, est essentiel afin de réaliser ces projets sur le boulevard historique. Merci.

680

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

Comme vous êtes architecte, je vais vous poser une question à caractère plus technique que je n'aurais peut-être pas osé poser autrement. Je vous amène sur le projet du 2-22. Vous écrivez à la page 7 de votre mémoire, et vous nous l'avez redit ce soir, « *que le traitement des façades devrait être de même force d'expression considérant l'importance des deux artères du carrefour historique.* » Nous l'avons entendu plusieurs fois.

685

690 Il y a deux difficultés à résoudre, puis je voulais avoir un peu votre réaction. La  
première, c'est la contrainte structurelle. On nous dit que quelque chose doit soutenir  
l'immense façade de verre qui est du côté Sainte-Catherine et la deuxième contrainte, c'est  
l'exiguïté des côtés. Si c'était un terrain carré, si la façade Saint-Laurent était de même  
695 longueur que la façade Sainte-Catherine, bon, votre critique sera certainement bien justifiée,  
mais étant donné qu'il s'agit d'un rectangle qui est étroit dans ses deux extrémités, avez-vous  
des suggestions pour surmonter ce qui semble être deux difficultés ?

**M. GUY VILLEMURE:**

700 Ce cadastre fusionné - c'est deux cadastres fusionnés - forme environ les mêmes  
proportions que les trois autres cadastres qui forment le carrefour relativement. Donc, la  
problématique est la même pour les autres édifices aussi et le traitement est équivalent pour  
les deux rues.

705 Donc là, on rentre dans la partie architecturale. Il y a la partie architecturale qui est  
dans le 2-22, la proposition du 2-22 et le contexte. En fait, l'approche est beaucoup plus une  
approche d'architecture-objet où on fait un projet qui est moins en dialogue avec le contexte.  
Ce n'est pas de l'architecture contextuelle. C'est un choix architectural. La structure vient  
appuyer ça et non pas l'inverse. Ce n'est pas la structure qui contraint, mais c'est la structure  
710 qui appuie la partie architecturale.

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

715 Très bien. Alors, Monsieur Lacharité ?

**M. LUC LACHARITÉ:**

720 Je veux m'assurer que je lis bien votre mémoire parce que ce que je viens d'entendre  
au sujet de la proposition de déplacer le projet sur un autre terrain, vous parlez dans un texte  
que j'ai lu auparavant d'un terrain vacant près de la station de métro et là, je viens...

**M. GUY VILLEMURE:**

725 Non, c'est en face en fait.

**M. LUC LACHARITÉ:**

En face.

**M. GUY VILLEMURE:**

730

C'est ça.

**M. LUC LACHARITÉ:**

735

Mais si ce n'est pas une contradiction, ça me semble un peu paradoxal qu'alors que vous parlez d'empiètement du Quartier des affaires dans l'aménagement du Quartier des spectacles, ce terrain dont vous parlez est également dans le Quartier des spectacles. C'est un paradoxe ou une contradiction ?

740

**M. GUY VILLEMURE:**

745

Je comprends bien le sens de votre question. Dans la conclusion, je parle du PPU. Pour régler cette situation-là de la tension ou des deux forces, du Quartier des spectacles et du Quartier des affaires, il faut définir. Il y a comme une frontière, il y a comme une interrelation. On le voit avec la Place Jeanne-Mance, Place des spectacles. Il y a des interactions et ça, il faut le préciser. Et cette zone-là n'a pas la même signification que la zone du quadrilatère qu'on discute.

750

Ça n'a pas la même signification du tout au niveau urbanisme, au niveau historique et il y a un environnement qui est différent, qui est plus en hauteur. Donc, il y a une complexité, mais elle n'est pas planifiée dans les documents. On n'a pas de document qui fait une réflexion sur cette situation-là.

755

**M. LUC LACHARITÉ:**

Merci.

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

760

Madame Émond ?

**MME ARIANE ÉMOND:**

765

Monsieur Villemure, si j'ai bien compris, vous souhaitez que le 2-22, puisque c'est le projet qui m'intéresse encore plus, n'est que 6 étages et est-ce que je comprends bien, comme la réglementation actuelle le lui permettrait et ça refléterait mieux la nature du carrefour et là, ce que je veux comprendre, c'est que les avis des différentes instances devant la présentation du projet ont dit qu'ils pourraient être d'accord à une dérogation légèrement plus en hauteur à cause de la mission de visibilité plus grande. Bon.

770

Est-ce que vous avez, vous, un avis par rapport à ça ? Comment on peut réaliser un édifice-phare autour de la vitrine culturelle et de le garder à 6 étages ?

**M. GUY VILLEMURE:**

775

Là, on tombe dans la conception architecturale.

**MME ARIANE ÉMOND:**

780

C'est votre domaine plus que le mien.

**M. GUY VILLEMURE:**

785

C'est du travail, c'est beaucoup de travail. J'ai beaucoup de respect pour le travail qui a été fait jusqu'à date par les différentes architectes. Bon. C'est un défi, c'est... Disons à cause de l'échelle qu'on a, l'échelle humaine, le gabarit des rues qui n'est pas très large, on n'a pas beaucoup de perspective. D'ailleurs, on a de la misère à le percevoir parce qu'on n'a pas beaucoup de perspective.

790

Tout en respectant beaucoup tout le travail qui a été fait, cet édifice-là, je le percevrais plus devant un espace public comme un parc, comme... Bon. Il pourrait se déployer parce que sa façade est très orientée. Et là, on est sur un carrefour et 6 étages, les 2 autres étages vont servir peut-être pour faire la terrasse en haut mais, bon, ils n'ont pas beaucoup d'impact visuel sur le carrefour.

795

Donc, ça ajoute plus... On sait fort bien que dans le développement immobilier, urbain, la hauteur, c'est la solution la plus facile pour les développeurs ; monter en hauteur parce que les derniers étages sont beaucoup plus faciles à rentabiliser, donc, c'est une sécurité, un profit, peu importe les raisons. Donc, c'est la solution facile, c'est de monter. Et je pense qu'on peut facilement, ben, pas facilement, c'est beaucoup de travail, mais on peut réaliser un projet d'une grande force, d'une plus grande force possiblement, et peut-être encore plus d'audace comme parlait tantôt une autre personne, mais avec 6 étages.

800

La hauteur ne donne pas... c'est la facilité pour moi d'ajouter parce qu'on pourrait faire 12 étages tant qu'à faire. Pourquoi pas 12 étages ? Ça fait un signal plus fort. C'est facile. Pour moi. Peut-être que je me trompe.

805

**MME ARIANE ÉMOND:**

810

O.K. Merci.

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

Monsieur Moreau ?

815 **M. ANTOINE MOREAU:**

Juste une précision. Vous parlez toujours de l'espace où vous proposez qu'on déplace l'édifice d'Hydro-Québec, qu'il y a une possibilité de 400 000 pieds carrés, ça veut dire un édifice de quelle hauteur ?

820

**M. GUY VILLEMURE:**

12 étages.

825 **M. ANTOINE MOREAU:**

12 étages ?

**M. GUY VILLEMURE:**

830

J'ai pris le même volume. L'environnement est à 10 étages.

**M. ANTOINE MOREAU:**

835

O.K. C'était juste pour une précision. Vous proposez que l'édifice actuellement du Quadrilatère Saint-Laurent est... en tout cas sur Clark, 6 étages, pas plus.

**M. GUY VILLEMURE:**

840

Ben, plus ou moins parce que je n'ai pas fait de travail, vous comprendrez.

**M. ANTOINE MOREAU:**

845

Plus ou moins. Bon. Est-ce que vous avez des idées sur la fonction de cet édifice-là si Hydro-Québec est ailleurs ?

**M. GUY VILLEMURE:**

850

La rue Clark est en difficulté de définition, on pourrait dire ça. C'est sûr qu'avec les projets qui viennent, elle va prendre une certaine place, mais elle appartient possiblement à cause du rayonnement du quadrilatère d'Hydro-Québec un peu aussi à la fonction bureaux. Ça peut être aussi ça, mais je n'ai pas pensé plus que ça. Mais ça peut être... C'est ça.

855 Le 6 étages en fait, c'est parce qu'il ne faut pas que ce soit vu de la rue Saint-Laurent en fait. C'est ça, il faut vraiment dégager la trame d'édifices qui sont sur la rue Saint-Laurent et le Monument National surtout.

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

860 O.K. Madame Cinq-Mars ?

**MME IRÈNE CINQ-MARS:**

865 J'aimerais vous entendre sur la programmation du 2-22 et sur votre vision des liens entre la programmation et le parti architectural.

**M. GUY VILLEMURE:**

Ah ça, c'est un débat en architecture.

870 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Votre position là-dessus. Brièvement.

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

875 En deux mots.

**M. GUY VILLEMURE:**

880 Tous dépens. Personnellement, moi, j'ai une approche en partie contextualiste au départ. J'ai une formation en histoire, donc, j'ai un préjugé sur le contexte. J'ai lire le contexte. Je ne travaille pas beaucoup dans des champs, dans des endroits où est-ce qu'il n'y a pas de bâti. Donc, c'est le bâti qui m'allume, qui me part comme production architecturale. Donc, à partir de ce moment-là, c'est sûr que la fonction est une des données  
885 de la programmation, de la fonction.

**MME IRÈNE CINQ-MARS:**

890 Dans ce cas-ci, l'animation culturelle, on s'entend ? On parle de ça.

**M. GUY VILLEMURE:**

C'est ça. C'est une donnée, c'est un aspect qui s'ajoute au contexte. Là, c'est une méthode de travail. Donc, les techniques de construction s'ajoutent, les futurs locataires ou



895 le propriétaire s'ajoute, donc, il y a plusieurs données qui s'ajoutent, il y a plusieurs éléments qui composent un édifice.

Donc, la relation entre programmation et forme font partie d'un ensemble d'éléments en même temps qui participent à la création de la forme.

900

**MME IRÈNE CINQ-MARS:**

En d'autres termes, je vais être plus claire dans ma question. Est-ce que vous estimez que le parti architectural actuellement répond bien à la volonté d'animer et à la programmation qui a été identifiée, qui a été présentée ?

905

**M. GUY VILLEMURE:**

D'après moi, il est trop orienté. Il est comme un peu... le Quartier des spectacles, si on voit la forme du quartier au niveau... on parle du Métropolis, on parle du Monument National, on parle du TNM, il y a comme... le carrefour a chacun ses éléments artistiques. Il est vraiment pris dans toutes ses orientations et c'est sûr que le signal doit tenir compte de ça. D'après moi dans un contexte, il doit tenir de ça.

910

915

Et on sait que faire un coin, un bâtiment de coin, c'est très difficile à faire. Donc, c'est un niveau de difficulté. Donc, l'édifice actuellement évite un peu cette problématique-là en accentuant plus sur un système où est-ce que c'est plus la structure de l'édifice qui fait le langage et ne parle pas beaucoup au contexte.

920

**MME IRÈNE CINQ-MARS:**

D'accord, merci.

**M. GUY VILLEMURE:**

925

Ça, c'est mon humble opinion.

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

930

Dernière question, Monsieur Jacobs ?

**M. PETER JACOBS, président:**

935

Oui. J'aimerais bien vous amener à parler, pas de l'architecture en tant que telle, mais des critères de performance qu'on peut attendre par rapport aux deux des quatre coins au centre-ville si vous voulez le plus symbolique de Montréal.

940 Je parle par exemple des questions d'accès au bâtiment. Comment il pourrait établir un dialogue entre eux et entre les deux autres coins qui vont éventuellement, probablement, être développés aussi. Alors, est-ce que vous avez pensé un peu au rapport entre les deux projets ?

**M. GUY VILLEMURE:**

945 On n'a peu d'information sur le deuxième, sur le Quadrilatère. C'est sûr que plus qu'un projet avance, plus qu'on le comprend, plus qu'on peut aussi porter des critiques ou des côtés positifs. Le Quadrilatère, on n'a pas beaucoup d'informations, c'est un manque ; pour en discuter, c'est difficile.

950 Le lien, il faut faire attention, on est dans... moi, je pense que le carrefour Saint-Laurent/Sainte-Catherine, comme j'ai dit dans mes commentaires, c'est un carrefour populaire. Donc, il faut laisser les quatre coins indépendants pour moi. Il y a une communication, il y a comme un respect de chaque coin. Ça, c'est vraiment la qualité.

955 Même j'irai, je l'ai enlevé de ma présentation, mais je fais un clin d'œil à la Place d'Armes où on a mis une tour très importante qui a écrasé la place, la tour d'une banque, et qui a fait que la Place, on peut faire n'importe quel concours par la suite, le volume fait que la Place a de la difficulté à prendre son rayonnement.

960 C'est directement lié, sans prétention, le carrefour Saint-Laurent/Sainte-Catherine est issu directement de la rue Notre-Dame, un peu, relance parce que le carrefour Sainte-Catherine/Saint-Laurent est au même niveau géographique que Place d'Armes environ. C'est un peu les mêmes hauteurs. Là, il faut s'imaginer, la ville se crée et la géographie est dominante. Là, on en voit beaucoup moins avec les édifices, mais, donc, il y a un effet de hauteur, la rue Saint-Laurent croise la rue Sainte-Catherine qui était possiblement un rang à 965 l'époque et devient comme un peu son égal, mais en dehors de la cité.

970 C'est la liberté, c'est le nouveau continent. Donc, c'est quatre édifices-là composent un peu un nouveau contrat entre les personnes, mais en dehors de la cité qui est plus d'origine européenne. Donc, il y a un peu une magie dans ce carrefour-là même si c'est un petit peu bancal parfois et, bon...

**M. PETER JACOBS, président:**

Est-ce qu'à votre avis, on garde cette magie ?

975 **M. GUY VILLEMURE:**

C'est ça que j'ai de la difficulté à lire. C'est difficile à lire et c'est pour ça que je finis avec la conclusion du PPU d'intégrer ça. Il va falloir qu'il y ait une réflexion, il me semble. Il faut qu'il y ait une réflexion parce qu'étant donné que de l'extérieur, on semble devant un quartier complètement déglingué par moments, tout ça, mais c'est un quartier qui est très finement travaillé, qui a été vraiment enraciné, approprié par les gens, par la population.

980  
C'est un quartier de haute signification et on a de la misère à le percevoir d'un regard un peu extérieur lorsqu'on voit les éléments un peu plus fragiles, plus défaits un peu. Donc, il y a comme différentes couches. On a de la misère à voir tout ça en même temps.

985  
**M. CLAUDE FABIEN, président:**

Très bien. Merci beaucoup, Monsieur Villemure, pour ce dialogue très stimulant.  
990 Merci.

**M. GUY VILLEMURE:**

995  
Merci.

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

1000  
Alors, j'appelle maintenant madame Agnès Connat et monsieur Rosario Demers pour la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent. Bonsoir, Madame. Bonsoir, Monsieur.

**M. ROSARIO DEMERS:**

1005  
Bonsoir, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Bonsoir. Pendant qu'Agnès va organiser son appareil, je vais dire un petit mot d'introduction. Alors, je suis le président de la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent qui est une table de développement social. Agnès pourra en dire un mot tout de suite.

1010  
Donc, pour nous situer, situer notre angle de réflexion, je voudrais tout de suite dire en introduction que nous avons été intéressés par ce projet de la Société de développement Angus, fortement intéressés, à partir de trois aspects que je vais dire très rapidement.

1015  
Le premier, on l'a déjà dit à maintes reprises, ce caractère dégradé du faubourg et de cette rue, mais on a dit beaucoup de mal de ce quartier depuis assez longtemps et on a hâte qu'on commence à en dire du bien et on souhaiterait qu'un projet d'une telle envergure puisse permettre de changer l'image de ce quartier. Et puis qu'on reflète aussi davantage les

acquis de ce quartier, et je parle des acquis plutôt plus récents ; des investissements immobiliers dans ce quartier, il y en a eu plein depuis plusieurs années.

1020 Moi, j'habite le quartier tout près de ce carrefour de Saint-Laurent et Sainte-Catherine depuis 20 ans et je vous dis que j'ai toujours vu une grue dans le ciel du quartier. Il y a toujours eu des projets en cours et si on remonte aux années 60, on s'aperçoit que ce quartier a bénéficié de grands projets majeurs très importants. La question qui s'est posée, c'est que tous ces grands projets, en général, n'ont pas réussi à reconstituer la densité et la trame urbaine qui existait avant les années 60 et 50.

1025 Et donc là se pose une question majeure quand on parle d'investissements immobiliers et nous avons aimé ce projet de la Société de développement Angus parce que justement leur point de départ, c'était une préoccupation non pas d'investissement immobilier de plus, mais d'abord une question de requalification urbaine et donc cette dimension de  
1030 requalification nous paraît être l'axe majeur de ce projet et sous cet angle-là, je crois, qu'il faut l'apprécier avant tout.

Le troisième point, et je conclus tout de suite là-dessus, c'est qu'il nous a paru que dans ce projet-là, on intégrait trois perspectives inséparables. D'abord, un souci urbanistique  
1035 clair, je crois, deuxièmement, une préoccupation sociale et troisièmement, le respect de la vocation culturelle du quartier. Il nous semble que ces trois éléments-là doivent être pris en compte dans l'appréciation de ce projet et ils sont inséparables.

1040 Alors, je laisse la parole à Agnès qui va introduire, on a préparé quelques petites diapositives qui résument notre propos.

**MME AGNÈS CONNAT:**

1045 Alors, bonsoir. Ne vous inquiétez pas, je vais être concise ; vous travaillez depuis longtemps à cette consultation. La Table de concertation du faubourg Saint-Laurent, simplement pour préciser, est une table de quartier, une table de développement social qui réunit des citoyens, des gens d'affaires, des commerçants, des groupes communautaires pour traiter des enjeux de développement social dans le quartier. Donc, pour nous, notre  
1050 territoire d'intervention, c'est de la rue Amherst à l'est jusqu'à la rue Université et notre mission est de contribuer à la construction communautaire et de promouvoir un développement humain harmonieux et durable dans le quartier.

1055 Là-dessus, je vais passer rapidement, Rosario dans son introduction a précisé pourquoi on a décidé de déposer aujourd'hui un mémoire parce que depuis de nombreuses années, que ce soit les acteurs sociaux, économiques, les résidents, tout le monde déplore l'état de la rue Saint-Laurent et je dirais même peut-être aux alentours, la rue Sainte-Catherine et le manque de dynamisme.

1060 D'après les discussions que nous avons eues, on pense que ça peut être un levier de développement du secteur et qui pourrait avoir éventuellement un effet structurant et ça nous semblait compléter le Quartier des spectacles, la Maison du développement durable, de faire comme un tout qui crée, qui fait quelque chose d'intéressant.

1065 Pour ce qui est de la mise en contexte, on n'a pas d'opinion sur tous les aspects du projet, alors, on ne vous parlera pas d'architecture, de hauteur. Nous, on a une connaissance du milieu, on travaille avec... on essaie de travailler avec tout le monde et notre mission est orientée sur le développement social. Alors, on va aller avec certains point de vue sur les impacts sociaux.

1070 On tenait à saluer le caractère audacieux du projet et on souhaite un mariage, c'est des vœux pieux, entre l'ancien et le nouveau et la question d'audace dépend des personnes à qui on s'adresse évidemment.

1075 Nous sommes en train d'achever un travail sur le quartier depuis deux ans avec une chercheuse de l'UQAM ; on travaille sur un projet d'histoire du faubourg Saint-Laurent et ce qui nous amène à pouvoir dire aujourd'hui que le territoire de l'ancien Red Light n'est plus ce qu'il a été dans les dernières années. Le bâti est détérioré, il faut marcher pour quand même s'en rendre compte.

1080 Il y a trois entreprises culturelles qui sont des éléments importants du secteur, le Monument National, la SAT et puis le Club Soda également. Il y a eu beaucoup d'investissements et d'aménagements domiciliaires. Donc, dans le quartier, il y a eu une augmentation de population dans les dernières années. Actuellement, on travaille sur le recensement 2006, mais ce recensement n'inclut pas tous les projets des dernières années, mais déjà on a une augmentation d'un peu plus que 1 000 personnes dans le petit quartier du faubourg Saint-Laurent.

1090 Au niveau de la mise en contexte, pour nous ce qu'on a regardé, évidemment il y a un public pour les deux projets, que ce soit au niveau des résidents du quartier, que ce soit au niveau des gens qui travaillent dans le quartier, les gens qui fréquentent le quartier. Au niveau des résidents, nous-mêmes avons nos bureaux dans les Habitations Jeanne-Mance qui sont juste en arrière où il y a 1 700 résidents et, bon, on connaît tous tout ce qui est au niveau du public, que ce soit les salles de spectacles et autres.

1095 Au niveau des atouts historiques, on n'a pas détaillé ça ici, mais ce qu'on souhaitait simplement dire, c'est qu'on aimerait arrêter de s'apitoyer sur Red Light décrépi, anémié, puis essayer de faire valoir les beaux acquis du passé. Et là, on amène sur toute la force d'évocation du lieu dont, j'imagine, de nombreux intervenants vous ont parlé dans leurs mémoires.

1100            Au niveau du Quartier des spectacles, alors, évidemment il y a une grosse revitalisation dans ce secteur, et comme je le disais dans l'introduction, il nous semble que ce projet vient compléter avec une offre de commerces, enfin, une offre intéressante.

1105            Alors, voici, on a fait un petit travail en se disant, bon, voilà, quelle est notre opinion par rapport à ce projet, puis ensuite, on a quelques recommandations qui sont en deux catégories, qui sont au niveau de l'aménagement urbain et puis au niveau du social.

1110            C'est un projet qui nous semble arriver au bon moment, qui est le bienvenu, qui peut donner l'élan nécessaire à la transformation progressive du quartier. Par son volet culturel, c'est un investissement immobilier majeur dans le Quartier des spectacles parce que le Quartier des spectacles, pour le moment, on a eu beaucoup d'aménagements au niveau de l'espace urbain, mais pas encore d'investissement culturel.

1115            Le choix de privilégier les commerces responsables nous semble une bonne option pour faire de ce lieu une destination autre pour compléter l'offre culturelle et, comme je l'ai dit aussi au début, ça fait le lien avec la Maison du développement durable qui devrait arriver bientôt.

1120            Dans les aspects à considérer pour les deux projets, ce serait de voir les choses dans une perspective globale d'aménagement, globale en regardant de façon un petit peu plus large l'aménagement en incluant les Habitations Jeanne-Mance qui sont à côté, en incluant le Quartier latin, de regarder ça peut-être à une échelle un petit peu plus macro.

1125            La requalification de ce secteur donnera une vie autant de jour que de nuit parce que c'est une des particularités de ce quartier-là, c'est que c'est un quartier qui vit autant le jour que la nuit. Alors, c'est un défi de faire vivre ça en journée, de faire sortir les gens le jour. On voit bien avec le Complexe Desjardins, il y a énormément de personnes qui travaillent là, mais il y a peu de gens qui vont le midi à l'extérieur. Il y a peu d'offres à cet endroit-là.

1130            On travaille beaucoup à la Table sur le sentiment d'appartenance au quartier. Rosario faisait référence à la mauvaise image du quartier ; alors, on souhaiterait avoir un développement urbain qui favorise ce sentiment d'appartenance et de fierté pour les résidents et quand je dis « résidents », je voudrais préciser une chose. Ce n'est pas  
1135            seulement les gens qui habitent dans les condos, mais on regarde tout le monde, les gens qui habitent dans la rue, on travaille beaucoup au niveau de l'insertion sociale, économique de l'ensemble de la population du quartier.

1140            On pense que la requalification de ce secteur devrait mettre en valeur le patrimoine bâti, mais je crois que vous êtes amplement armés, plein d'informations pour mettre en valeur ce patrimoine.

1145 Là où on regarde ça peut-être d'un œil différent, ce serait une requalification qui implique l'adhésion et l'implication des riverains parce que dans le passé, les investissements n'ont pas nécessairement eu les effets structurants escomptés. Quand on parle des investissements dans le passé, on peut en nommer. Rosario disait qu'il a toujours vu une grue dans le quartier, donc, on parle du Complexe Desjardins, de la Place des Arts, de l'UQAM, de la Grande Bibliothèque, nommez-en.

1150 Également, on devrait considérer que ce processus de requalification intègre à la fois la question urbaine, la question sociale et les modes d'expression culturelle. Et éviter de compartimenter les diverses fonctions.

1155 Le dernier point qui devrait être à considérer est la question du développement durable. Que ce soit pour ce projet-là ou pour tout autre nouveau projet dans notre quartier, il nous semble que la question du développement durable, d'avoir un bâtiment qui réponde à des normes environnementales, mais aussi qui soit durable dans toutes les sphères du développement, social, économique, etc.

1160 Alors, voilà, simplement. Tout ça pour nous amener aux quelques recommandations pour essayer de faire que ces recommandations fassent du sens. On souhaiterait qu'il y ait au niveau de la Ville de Montréal un plan d'aménagement plus global du secteur. Alors, quelqu'un a parlé d'un PPU. Peut-être. En tout cas, de regarder ça d'une façon plus global.

1165 Que la Ville et le promoteur travaillent sur des mesures concrètes qui permettent que ce projet-là soit un démarrage, un moteur du développement de ce qui reste à développer parce que, tout le monde le sait, il y a une question de coût, aussi de propriétaires immobiliers qui ne bougent pas. Ça fait des années qu'on travaille différents projets dans le quartier, alors, il nous semble qu'il faudrait envisager des  
1170 mesures concrètes pour aider à ce développement.

1175 Également, nous aimerions que la Ville et le promoteur s'assurent d'aménager des espaces publics autant extérieurs qu'intérieurs parce que le 2-22, par exemple, est amené à être un endroit public. Alors, que ce soit des espaces qui soient conviviaux et surtout qu'ils soient ouverts à tous, qu'il n'y ait pas des personnes qui ne soient pas autorisées à évoluer dans ce secteur-là.

1180 On nommait également dans le mémoire le passage entre les rues Saint-Laurent et Clark nous semblait être aussi un élément qui pouvait être intéressant en termes d'espace public intérieur.

Au niveau des impacts sociaux, nous souhaiterions que le projet soit articulé avec des projets d'investissement de nature socioéconomique. On parlait tout à l'heure des

1185 nombreux projets qui ne sont pas nécessairement liés avec des retombées positives pour le milieu. Il nous semble que ces retombées positives-là, il faut les provoquer un petit peu et c'est sûr que de par la nature du promoteur, le fait que la Société de développement Angus soit une entreprise qui a beaucoup travaillé dans le passé dans le développement d'entreprises d'insertion économique et sociale était très intéressant.

1190 Alors, une des pistes de solution, ce serait qu'en collaboration avec les groupes du quartier, donc ça peut être nous, ça peut être... il y a le Sac à Dos qui travaille avec les personnes en itinérance, il y a Cactus qui travaille avec les personnes toxicomanes, ça peut être pour les jeunes du quartier, qu'il y a un mécanisme qui soutienne ces organismes-là à développer des entreprises d'insertion et qui permette la formation, 1195 l'embauche des personnes sans emploi et en situation de vulnérabilité.

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

Excusez, vous avez 2 minutes pour passer à travers vos...

1200 **MME AGNÈS CONNAT:**

Ah, mais j'ai fini, regardez.

1205 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Mais vous avez les suivantes. Vous avez des recommandations qui suivent celles-là.

**MME AGNÈS CONNAT:**

1210 O.K., mais vous allez voir, je vais vous faire ça deux minutes. Également, que le promoteur et la Ville puissent soutenir des petites entreprises qui voudraient s'implanter dans le milieu. La question du coût des loyers, des ressources, des petites structures, qu'elles soient commerciales, culturelles, cultures alternatives, ont besoin d'aide pour venir s'installer 1215 dans les commerces par exemple.

Également une troisième grande recommandation pour les impacts sociaux, soit que le projet prenne en compte le caractère habité du quartier et qu'il favorise l'ouverture du Quartier des spectacles à la communauté résidente. On parle d'un mécanisme qui gère les 1220 rapports de bon voisinage, on aura des exemples concrets qui existent déjà avec d'autres organisations.

Favoriser la venue de commerces de proximité pour les résidents du secteur, et je n'ai pas pu m'empêcher de le mettre parce que c'est quelque chose qui dans nos rencontres



1225 revient à chaque fois, qu'un des projets, au moins le 2-22, permette l'accès à des toilettes publiques ouvertes à tout le monde. Voilà.

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

1230 Merci. Vous êtes les premiers à faire cette suggestion de l'accès à des toilettes publiques. Vous allez sûrement vous faire des amis avec cette suggestion.

**MME AGNÈS CONNAT:**

1235 Oui, oui. Quand on fait des forums publics, c'est toujours des applaudissements quand on parle de toilettes publiques, je vous le dis.

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

1240 C'est très compatissant. Très bien. Alors, question ?

**MME IRÈNE CINQ-MARS:**

1245 D'abord, je veux vous féliciter sur votre projet de mémoire. Il est très très clair et très bien articulé et substantiel. Moi je vais vous poser une question sur la dernière recommandation justement parce que vous êtes les seuls à l'avoir faite.

1250 C'est qu'elle m'a amenée à me poser la question de la salubrité, de l'hygiène publique dans le secteur ; est-ce que vous avez des commentaires, de l'information à nous transmettre là-dessus, s'il vous plaît ?

**MME AGNÈS CONNAT:**

1255 Vous avez deux heures ?

**MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Comme vous avez l'art de la synthèse...

1260 **MME AGNÈS CONNAT:**

1265 Écoutez, je vais essayer de faire ça synthétique. Quand on parle d'intégration des différentes catégories de population dans le quartier, si on parle des populations marginales, des personnes itinérantes par exemple qui, parfois, sont la cause de tous les maux finalement, et quand on creuse un petit peu avec les résidents du quartier, les commerçants, la question du bruit pose un problème beaucoup, ce n'est pas forcément en lien avec les

1270 personnes itinérantes, la question de la vente de stupéfiants n'est pas forcément en lien et la question des déchets humains, et qui ne sont pas non plus forcément en lien avec les personnes itinérantes, alors, il nous semble des accès à des toilettes publiques permettraient, en tout cas favoriseraient certainement la paix publique d'une part.

1275 D'autre part, avant d'habiter au Québec, j'ai été touriste et ce n'est pas simple de trouver des toilettes à Montréal quand on est touriste et des toilettes publiques, il y en a dans plein de pays, je peux vous en citer. Alors, je pense que ce soit pour la paix sociale et que ce soit pour les touristes, c'est intéressant d'avoir des toilettes publiques. Ça peut être une entreprise d'économie sociale, quelqu'un qui monte un projet.

**MME IRÈNE CINQ-MARS:**

1280 D'accord, je vous remercie.

**M. ROSARIO DEMERS:**

1285 Est-ce que je peux juste ajouter un petit commentaire ? Je pense que la question de l'implication citoyenne des gens que l'on situe souvent dans les marges et qu'on regarde de haut, c'est un élément majeur pour faciliter la salubrité. Exemple, actuellement parmi les meilleurs agents de propreté dans notre quartier, ce sont des jeunes toxicomanes de Cactus qui ont un programme qui s'appelle Toxiconet - madame Émond va apprécier certainement parce qu'elle en a déjà entendu parler - et qui font des travaux de propreté actuellement.

1290 Donc, il suffit d'user d'imagination créatrice, puis il y a la possibilité de trouver des moyens d'assurer une meilleure propreté, salubrité, sécurité, sans nécessairement chasser les gens du quartier.

1295 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Côté Quadrilatère, oui, Monsieur Moreau ?

**M. ANTOINE MOREAU:**

1300 Une précision à propos de votre relation que vous faites entre les commerces responsables et l'harmonie, le génie des lieux ; comment vous voyez ça ? Comment vous faites cette association ? Quels commerces responsables ?

1305 **M. ROSARIO DEMERS:**

Là aussi c'est une question qui demanderait deux heures de réflexion. Je pense qu'on n'a peut-être pas bien suffisamment défini ce qu'on entend par « génie des lieux ». Et

1310 qu'est-ce qu'on veut dire quand on parle de « génie des lieux ». Et moi, je pense que c'est une question très intéressante à creuser pour mieux apprécier toute cette dynamique qu'il y a là présentement.

1315 Je pense qu'une des composantes par exemple du génie des lieux, c'est la vie nocturne. Le génie du lieu, de ce lieu-là, comprend aussi une certaine intensité de vie nocturne. Or actuellement, avec la venue du Complexe d'Hydro-Québec, c'est très intéressant, je crois, parce que ça va amener des travailleurs dans le milieu qui vont fréquenter la rue, qui ne seront pas nécessairement dans les souterrains. Ça, c'est majeur qu'ils soient dans la rue et qu'ils fréquentent la rue, notamment le jour.

1320 Mais le défi, c'est d'assurer un équilibre entre la vie de personnel de bureau et la vie nocturne du divertissement et ainsi de suite, comment assurer cet équilibre dans cette rue. Et je pense que si on fait appel au génie des lieux, on peut trouver des bonnes réponses.

1325 En rapport avec votre question, Monsieur, sur les commerces, je pense qu'effectivement il faut chercher des types de commerces qui répondent à la fois aux besoins des gens du jour et les intérêts, les besoins, les aspirations des gens de nuit et c'est là qu'est l'équilibre à conserver. Donc, il faut y avoir une certaine diversité de commerces à mon avis dans cette rue.

1330 Et probablement qu'en creusant encore une fois l'histoire, on retrouverait les fondements de cette nécessaire diversité.

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

1335 Madame Émond ?

**MME ARIANE ÉMOND:**

1340 Je fais écho à ce que ma collègue disait, votre mémoire est très intéressant. Il y a un élément qui a attiré mon attention. Vous dites à un moment donné qu'il ne faut pas compartimenter les diverses fonctions de ce quartier et de ce quadrilatère et vous dites quelque part que le *branding* culturel ne peut pas être offert comme seule image. On a tendance à résumer l'axe avec ce *branding* culturel et il faut que tout le monde y trouve son compte, dites-vous, en disant que la culture, c'est une notion très large, on est d'accord avec ça. Comment vous voyez ça, en quelques mots ?

**M. ROSARIO DEMERS:**

1350 Je crois que vous savez bien qu'il y a deux tendances actuellement quand on conçoit l'évolution des quartiers au centre-ville dans ces secteurs-là. C'est soit de faire des quartiers

thématiques, ou à thème unique, ou des quartiers qui sont des quartiers, des vrais quartiers ordinaires.

1355           Moi, je pense que le Quartier des spectacles, avant d'être un quartier de spectacles, c'est un quartier tout court et, d'ailleurs, dans la vision du Quartier des spectacles, moi j'ai participé à l'élaboration de la vision, il y a cet élément de diversité qui ressemble à un quartier normal, donc, un lieu de vie, un milieu de vie, un milieu de création, puis un milieu de diffusion. L'équilibre de ces trois éléments-là, pour moi, c'est majeur.

1360           Mais là, j'essaie de rattraper votre question, Madame Émond.

**MME ARIANE ÉMOND:**

1365           Ma question, c'était beaucoup autour de si ce n'est pas un *branding* culturel, c'est donc un *branding* humain, diversifié, englobant.

**M. ROSARIO DEMERS:**

1370           Moi, je crois qu'effectivement, il y a une dominante culturelle dans ce quartier-là et le trait, le grand trait caractéristique de cette zone du faubourg Saint-Laurent, ça doit être la culture, mais la culture dans toutes ces dimensions et pas seulement la dimension de diffusion, mais principalement la dimension de création. C'est pour ça qu'on encourage beaucoup qu'il y ait dans ce territoire-là même des petits commerces, des ateliers qui encouragent le retour des artistes et des artisans.

1375

**MME ARIANE ÉMOND:**

Et des artisans.

1380

**M. ROSARIO DEMERS:**

Et ça, c'est un élément majeur sur lequel on devrait insister davantage parce qu'on va tout perdre si on perd les artistes et les artisans dans notre quartier.

1385

**MME ARIANE ÉMOND:**

Et ça, c'est aussi un lien avec le passé.

1390

**M. ROSARIO DEMERS:**

C'est un lien avec le passé certainement.

**MME ARIANE ÉMOND:**

1395 Oui. Vous voulez rajouter quelque chose ?

**MME AGNÈS CONNAT:**

1400 Oui. En fait, je vais vous donner quelques exemples de choses auxquelles on pense. Il y a un groupe avec lequel j'ai travaillé, ils travaillent avec les jeunes de la rue qui cherchaient un local pour faire une café-galerie d'art pour le travail qu'ils font au niveau des vitraux. Alors ça, c'est un exemple de chose pour faire des liens.

1405 Il y a, comme je vous disais, les Habitations Jeanne-Mance qui sont 1 700 personnes, la moitié de personnes âgées, l'autre moitié des familles issues de l'immigration. Pour intéresser cette clientèle résidente-là qui n'est pas nécessairement utilisatrice de la culture, notamment pour des questions d'accessibilité financière, mais aussi culturelles, ben ça, il y a des choses auxquelles on peut travailler pour... moi, je ne sais pas, une galerie d'art qui s'installe, bien, fait une inauguration et avec un groupe qui travaille avec des jeunes, on les  
1410 fait venir en primeur.

Alors, c'est ce genre de choses-là qu'on voit et je crois que c'est cette ouverture-là qu'on peut avoir avec Angus aussi. Alors, pour nous, ce serait une formidable opportunité de maximiser le tout.

1415

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

Très bien. Oui ?

1420

**M. ROSARIO DEMERS:**

Vous permettez, juste un petit dernier commentaire, très bref pour dire que pour moi, ce projet-là, c'est un projet par rapport à l'ensemble du secteur, c'est un premier chapitre et on ne peut pas avoir une idée complète de tout ça, une idée exacte, et même apprécier  
1425 complètement ce projet-là en lui-même. Il faut le voir aussi par exemple dans la perspective de la requalification de la partie est du boulevard Saint-Laurent. Ça, c'est majeur.

**MME ARIANE ÉMOND:**

1430 D'où votre idée de plan de développement.

**M. ROSARIO DEMERS:**

Ah oui, absolument.

1435 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Dernière question, Monsieur Lacharité ?

1440 **M. LUC LACHARITÉ:**

Ces propos me suggèrent une question sur le sens qu'on donne au développement des affaires. Votre thèse, vous me corrigerez, ne semble pas limitée à la notion de développement d'un quartier des spectacles, tout développement ultérieur de place d'affaires ; est-ce que je me trompe ?

1445

**MME AGNÈS CONNAT:**

Je ne suis pas sûre d'avoir compris la question en ce qui me concerne. Je ne sais pas, Rosario ?

1450

**M. LUC LACHARITÉ:**

Vous semblez favoriser par vos propos quand même une certaine mixité qui n'exclut pas à l'intérieur du Quartier des spectacles le développement également de certaines autres places d'affaires ?

1455

**MME AGNÈS CONNAT:**

Non, pas du tout. En tout cas, il y a déjà le Complexe Desjardins, alors, ça fait déjà une bonne place d'affaires.

1460

**M. LUC LACHARITÉ:**

Oui, oui, bien sûr. Je parle de tout développement ultérieur ?

1465

**MME AGNÈS CONNAT:**

Non, c'est vraiment de faire... il y a des endroits où on pourrait avoir une présentation, puis parler de logement social, parce que ça prend ça aussi. Alors, dans le projet qui nous occupe ici, on est plus avec le volet culturel, le volet petite entreprise, le volet insertion, puis éventuellement le volet d'avoir des gens qui travaillent dans le quartier. Les gens qui travaillent sont aussi bienvenus dans un quartier, en fait, comme le nôtre en tout cas.

1470

**M. LUC LACHARITÉ:**

1475

Merci.

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

1480

Très bien.

**M. ROSARIO DEMERS:**

1485

Mais ce que je répondrais à votre question... Vous permettez que je réponde à sa question aussi ?

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

1490

Oui, oui.

**M. ROSARIO DEMERS:**

1495

Moi, je trouve qu'il y a un principe qu'il faudrait établir. Il y a à mon avis une rupture entre le centre-ville, centre des affaires et le Quartier des spectacles. Donc, le Quartier des spectacles ne peut pas être le prolongement du centre-ville, centre des affaires, pour moi, c'est un principe quasiment qui devrait être établi.

1500

Cela étant dit, c'est certain qu'il y a encore une fois un facteur d'équilibre à conserver et donc, il y a une place pour le développement des affaires dans ce quartier, mais il n'y a pas de place pour le défigurer dans ce qu'il est, dans son enracinement, dans son ancrage historique et dans l'héritage dont il est porteur.

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

1505

Très bien. Alors, merci beaucoup de votre contribution, Madame Connat, Monsieur Demers. Nous avons légèrement dépassé le temps, nous allons faire une pause de 12 minutes et nous retrouver à 9 heures moins 10 pour les 4 interventions suivantes. Merci.

SUSPENSION... REPRISE

1510

**M. PETER JACOBS, président:**

1515

Je passe directement au prochain intervenant, madame Anne-Marie Jean. Bonsoir, Madame.

**MME ANNE-MARIE JEAN:**

1520 Bonsoir. Messieurs, Mesdames, les commissaires, je suis heureuse de vous présenter ce soir le résultat de la réflexion de Culture-Montréal sur les projets de requalification urbaine du 2-22, Sainte-Catherine est et du Quadrilatère Saint-Laurent.

1525 Dans la mise en œuvre de sa mission, Culture-Montréal considère la ville et son espace comme un ensemble vivant qui doit favoriser l'expression des identités, de la créativité et des pratiques artistiques. Le territoire est porteur d'histoire et de valeurs et sa transformation nous interpelle au plus haut point au regard de la charge historique, sociale, culturelle, économique et bien sûr émotive qu'elle implique.

1530 En effet, s'attaquer à la requalification d'un espace aussi sensible que celui du croisement des Main demande courage, force, volonté, vision et sagesse tant des développeurs de projet que des pouvoirs politiques et des citoyens. Notre contribution ce soir qui se veut constructive est faite dans le but de voir notre métropole grandir et se préparer adéquatement pour l'avenir.

1535 Afin de s'outiller pour l'étude de projets et pour la formulation de recommandations, Culture-Montréal a adopté 6 principes directeurs lors de son assemblée générale annuelle de mars 2005. Depuis, les projets soumis à l'étude sont évalués selon les principes suivants : la contribution réelle du projet au développement culturel de la Ville, l'apport du projet à la réalisation d'objectifs collectifs reconnus, les retombées sociales et économiques du projet, ses bénéfices urbains, sa contribution au développement durable et la qualité du processus de développement du projet.

1545 Culture-Montréal s'est donc inspirée de ces principes directeurs pour l'analyse des projets. Nous invitons les gens et organismes interpellés par le développement urbain à les utiliser. Ils sont aussi mis à votre disposition sur notre site web.

1550 Entre autres parce que le Quartier des spectacles constitue un lieu hautement stratégique pour Montréal et parce que ce territoire est profondément évocateur de la vitalité et de l'histoire culturelle de la métropole, les Montréalais, élus et citoyens, se sont engagés au terme du Rendez-vous de novembre 2007 dans une vaste entreprise de revitalisation qui viendra confirmer le rôle du quartier comme pôle culturel d'envergure internationale.

1555 Les projets du 2-22, rue Sainte-Catherine est et du Quadrilatère Saint-Laurent doivent résolument s'inscrire dans ce mouvement. Nous croyons que c'est avant tout leur degré de fusion dans ce magma unique, bouillonnant et complexe qu'est le carrefour des Main, qu'il sera garant du succès du 2-22 et du Quadrilatère Saint-Laurent.



1560 Ces projets ne peuvent donc pas faire abstraction de leur devoir d'encourager de nouvelles synergies dans un secteur prometteur où devront évoluer ensemble résidents, organismes culturels et communautaires, travailleurs de tous les secteurs, touristes et amateurs d'art.

1565 De façon générale, Culture-Montréal se réjouit que le Projet du 2-22 vienne appuyer la vocation artistique du quartier en donnant un toit à nombre d'organismes culturels. Nous sommes aussi emballés de voir qu'un secteur riche d'histoire et sertis de bijoux culturels tel que le Club Soda, le Monument National, la SAT et Vox se voient offrir l'occasion de refaire peau neuve par le biais d'un grand projet comme le Quadrilatère.

1570 Ceci étant dit, nous sommes d'avis que la proposition de projet pour le 2-22 demeure beaucoup plus aboutie que celle du Quadrilatère Saint-Laurent et que sa construction et son occupation, le tout respectant l'échéancier en vigueur, demeurent prioritaires. La relocalisation longtemps attendue de plusieurs organismes culturels et la création d'un portail culturel dans la partie est du Quartier des spectacles en dépendent.

1575 Si la bonne volonté et les efforts de la SDA ne sont nullement remis en doute concernant le Quadrilatère, nous croyons que la réflexion doit se poursuivre car certains de ses aspects pourraient être améliorés selon notre étude du projet.

1580 Il va de soi que la mise sur pied du 2-22 et du projet du Quadrilatère doit assurer la requalification du secteur et sa revitalisation entre autres par une meilleure fréquentation des commerces, institutions et espaces publics. Le projet du 2-22 semble répondre à ce besoin de regroupement et d'attroupement de plusieurs façons.

1585 Pour sa part, le projet du Quadrilatère Saint-Laurent prévoit la création d'espaces commerciaux responsables situés en basilaire de l'édifice ce qui inviterait à une fréquentation accrue du boulevard Saint-Laurent. Culture-Montréal appuie cette idée, mais insiste pour que ce soit respecté la vision d'un quartier des spectacles à vocation artistique et culturelle. Nous faisons donc appel à la SDA afin qu'une partie des commerces et organismes qui occuperont ces locaux commerciaux aient une vocation culturelle ou offrent des services connexes.

1590 Culture-Montréal est d'avis que les projets de requalification urbaine constitue des occasions uniques de mettre en valeur les atouts et l'histoire d'un quartier et d'y faire émerger de nouvelles traditions porteuses des valeurs de la collectivité. La SDA et son futur client, Hydro-Québec, ont l'occasion unique d'inscrire le projet du Quadrilatère dans un mouvement social dans des pratiques plus vertes, plus humaines et plus créatives, de faire valoir par le biais d'une architecture, d'un design et d'un art public remarquable le caractère culturel et patrimonial d'un quartier trop longtemps laissé pour compte et de favoriser l'émergence de nouvelles dynamiques sociales et commerciales sur ce territoire.

1600           Bref, il est possible de faire du Quadrilatère une valeur ajoutée pour les occupants du secteur. Toutefois, Culture-Montréal est d'avis que le projet proposé, quoi qu'il soit un véritable modèle en matière de construction verte, ne regroupe pas tous les ingrédients du succès et qu'une poursuite de la réflexion impliquant activement Hydro-Québec pourrait permettre l'émergence d'un projet éminemment porteur pour tous.

1605           Voici quelques points qui devraient selon nous être considérés. Si la mission du 2-22 et du Quadrilatère est de redonner vie au quartier, on pourrait profiter de l'occasion pour réfléchir à la façon dont on assurera le maintien d'une certaine activité tout au long de la journée, avant, pendant et après les heures normales d'ouverture des bureaux, ce qui ne semble pas être le cas pour l'instant.

1610           Par exemple, y aurait-il lieu pour Hydro-Québec de mettre certains de ses espaces à la disposition d'organismes œuvrant sur le territoire, créant ainsi de nouvelles collaborations et des lieux d'échanges entre les travailleurs et intervenants culturels, communautaires ou autres ? Il va sans dire que cette démarche s'inscrirait pleinement  
1615 dans la philosophie du développement durable.

          Toujours en ce qui a trait à l'actuelle proposition architecturale du Quadrilatère Saint-Laurent, bien qu'elle ne s'oppose pas à l'idée d'une construction en hauteur, Culture-Montréal insiste sur l'importance de conjuguer densification et développement durable  
1620 dans le cadre de ce projet, d'autant plus qu'il sera situé à un jet de pierre de la Maison du développement durable et qu'il sera occupé par Hydro-Québec, une institution souhaitant affirmer son leadership en la matière.

          Selon notre compréhension des études d'ensoleillement présentées, la partie Est  
1625 du boulevard Saint-Laurent se retrouverait, en présence du Quadrilatère tel qu'actuellement proposé, privée de soleil au-delà des limites permises par la Ville de Montréal, ce qui ferait ombrage, sans mauvais jeu de mots, aux commerces et établissements culturels qui s'y trouvent. De plus, une étude réalisée au printemps 2009 laisse à croire qu'aux environs du Club Soda, les vents pourraient être à la limite du supportable pour les passants.  
1630

          Plutôt que d'ériger un bâtiment de 12 étages sur un boulevard que l'on souhaite passant, convivial et porteur d'un esprit de quartier, pourquoi ne pas réfléchir à une solution qui déplacerait une partie de la construction en hauteur vers la rue Sainte-Catherine où existe déjà une certaine habitude et une tradition du bâtiment en hauteur ?  
1635

          Le Quadrilatère Saint-Laurent et le 2-22 sont situés dans un emplacement hautement stratégique de la métropole et devront honorer le passé culturel du secteur et en célébrer l'avenir. Ils devront simultanément contribuer à la revitalisation du secteur et

1640 continuer de faire valoir l'importance de ces axes dans le développement et la transformation de la Ville de Montréal au fil du temps.

1645 L'étude patrimoniale réalisée par le groupe Gauthier, Blanchard et Bolduc offre un portrait assez détaillé de la valeur architecturale et artistique de chacun des bâtiments situés sur le côté ouest du boulevard Saint-Laurent, entre le Monument National et la rue Sainte-Catherine. Au regard de l'histoire du secteur, des critères et règlements de protection en vigueur et des résultats de l'étude patrimoniale, Culture-Montréal recommande la préservation, *in situ*, de toutes les façades des bâtiments situés entre le 1246 et le 1198-1200, boulevard Saint-Laurent inclusivement.

1650 Pour ce qui est de la question de l'intégration de la notion de patrimoine dans le 2-22, nous sommes d'avis que le promoteur aurait pu pousser un peu plus loin sa réflexion sur la patrimoine artistique et historique du secteur et intégrer à l'architecture du 2-22 des éléments qui auraient agi comme un rappel de l'histoire du carrefour au fil des époques.

1655 Ceci étant dit, nous approuvons plusieurs caractéristiques du 2-22 grâce entre autres aux modifications qui y ont été apportées à ce jour afin d'en assurer une fréquentation et un accès amélioré.

1660 Quelques inquiétudes subsistent toutefois, notamment en ce qui a trait à la proposition de façade en verre donnant sur Sainte-Catherine et en ce qui concerne le mur du côté sud. Nous nous questionnons sur l'intervention artistique qui y est prévue et nous demandons s'il ne serait pas approprié de confier la réalisation d'une œuvre d'art public à un artiste professionnel au terme d'un concours.

1665 Toujours sur la question de l'intégration de l'art à l'architecture, Culture-Montréal comprend que le promoteur prévoit la réalisation d'une œuvre d'art à l'intérieur du 2-22. Nous l'en félicitons. Offrir au public et aux résidents du 2-22 une œuvre d'art est un geste fort, voire essentiel dans un bâtiment qui se veut un portail vers le Quartier des spectacles. 1670 Nous sommes d'avis que ces bonnes pratiques pourraient être émulées.

1675 Culture-Montréal recommande que la Ville de Montréal réclame pour tout projet immobilier privé dépassant 10 M\$ la réalisation d'une œuvre d'art public à même le projet ou dans les espaces environnants. De plus, Culture-Montréal recommande la tenue de concours sous la houlette du Bureau d'art public pour toute initiative d'intégration d'art à l'architecture à des grands projets immobiliers impliquant la participation de l'administration municipale.

1680 En plus de constituer un gage d'excellence et d'impartialité, le processus démocratique du concours encourage la participation citoyenne aux prises de décisions et contribue à la diversité au sein du parc d'œuvres d'art public.

1685           Finalement, Culture-Montréal souhaite souligner les efforts appréciables du promoteur qui s'est livré, en amont de la présente consultation publique, à une large consultation avec le milieu. C'est un geste d'ouverture, qui s'avérait essentiel dans un contexte où les projets de la SDA doivent s'implanter dans l'écosystème extrêmement complexe et fragilisé par des années de disette. Nous avons besoin de cet échange comme nous avons besoin d'un réel projet de revitalisation pour cette partie du boulevard Saint-Laurent.

1690           Puisque les commentaires entendus à ce jour permettent de croire que le Quadrilatère Saint-Laurent est un projet perfectible ne faisant pas encore l'unanimité, nous sommes d'avis qu'une saine consultation doit se poursuivre au-delà des présentes audiences et impliquer activement Hydro-Québec. Citoyen à part entière du Quartier des spectacles, ayant démontré par le passé son désir de faire partie d'une solution gagnante pour les quartiers où il évolue, la présence d'Hydro-Québec à titre d'interlocuteur pourrait faciliter le processus de concertation et mener plus rapidement à l'élaboration d'un projet dont tous les aspects font consensus.

1700           Toujours sur la question de la concertation, et avec pour réoccupation première la défense des intérêts du milieu artistique et la protection de la vocation culturelle du Quartier des spectacles, Culture-Montréal recommande, comme il l'a fait en 2008 dans son mémoire sur le PPU du Quartier des spectacles, la mise en place d'une d'un comité inter organisationnel « culture » regroupant des représentants des instances agissantes dans le secteur qui pourrait intervenir pour la continuité de la vocation culturelle des lieux. Ce comité serait le gardien des intérêts du milieu et de la préservation de la notion de quartier culturel.

1710           Enfin, j'aimerais émettre une dernière recommandation s'adressant à la Ville de Montréal. En plus de porter fièrement une image de marque à haute teneur artistique, le Quartier des spectacles de demain sera habité par une nouvelle dynamique dans laquelle doivent dès aujourd'hui s'inscrire une vitalité culturelle propre à l'identité et à l'histoire du secteur ainsi qu'une qualité de vie enviable.

1715           Tout projet immobilier pressenti sur le territoire du Quartier des spectacles devrait être porteur d'une vision de développement durable capable d'intégrer, de concilier et d'équilibrer les préoccupations culturelles, économiques, sociales, patrimoniales, urbanistiques et écologiques locales et métropolitaines.

1720           Sans vouloir en aucun cas ralentir les projets d'immobilisation et d'infrastructure envisagés ou en cours de réalisation dans le Quartier des spectacles, Culture-Montréal enjoint la Ville de Montréal et l'arrondissement à se doter le plus rapidement possible d'un plan de développement intégré couvrant la périphérie entière du Quartier des spectacles.

1725 Bien que le quartier présente de nombreuses problématiques, dont certaines fort complexes, nous sommes d'avis qu'un plan de développement pour l'ensemble du quartier qui établirait une réglementation de base en matière d'occupation des lieux, d'architecture, de design, d'aménagement des espaces publics et d'art public s'avère essentiel pour la pérennité de la vocation des lieux.

1730 Faute d'un service d'urbanisme à la Ville de Montréal, Culture-Montréal espère la prise en charge de ce plan par une personne répondant de l'administration centrale et travaillant en collaboration étroite avec l'arrondissement Ville-Marie et les acteurs du développement local et culturel.

1735 Je vous remercie.

**M. PETER JACOBS, président:**

1740 Merci, Madame Jean. C'était un mémoire assez clair et j'invite maintenant mes collègues commissaires à vous poser des questions. Madame Cinq-Mars ?

**MME IRÈNE CINQ-MARS:**

1745 D'accord. Écoutez, moi aussi j'ai bien apprécié la structure de votre présentation entre autres et son contenu évidemment, notamment sur la protection et la valorisation du patrimoine que vous considérez être une nécessité comme vous le mettez en titre à votre chapitre.

1750 Avez-vous des suggestions tangibles pour nous aider à visualiser peut-être ce que vous exprimez quand vous dites que vous êtes d'avis que le projet du 2-22 aurait pu pousser plus loin sa réflexion sur l'intégration du patrimoine artistique environnant, culturel, etc., et même architectural ? Avez-vous quelques idées là-dessus ?

**MME ANNE-MARIE JEAN:**

1755 Je ne veux pas, je ne suis pas une architecte...

**MME IRÈNE CINQ-MARS:**

1760 Sans faire d'architecture.

**MME ANNE-MARIE JEAN:**

1765 Voilà, exactement.

**MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Mais vous avez droit à vos...

1770 **MME ANNE-MARIE JEAN:**

1775 Je vais leur laisser faire le travail, mais je pense qu'il existe plusieurs recherches sur l'histoire de ce quartier et sur la présence des arts et de la culture dans le quartier. Donc, de commémorer la vie culturelle qui a eu cours dans ce quartier-là peut se faire de différentes façons dans l'édifice par une interprétation dans le hall des pas perdus du 2-22. C'est un immense espace public qu'on crée et qu'on pourrait très bien habiter par un rappel historique effectivement, mais je n'ai pas de suggestion présentement à faire.

1780 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Non, je comprends. Refaire vivre des figures par exemple ?

**MME ANNE-MARIE JEAN:**

1785 Pardon ?

**MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Refaire vivre des figures, l'histoire.

1790

**MME ANNE-MARIE JEAN:**

Des figures, oui, voilà.

1795 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Quand vous dites « l'histoire », c'est pas seulement...

**MME ANNE-MARIE JEAN:**

1800

Ben, ce n'est pas que des pierres et des lieux. Ce sont des interventions, des présentations, des prestations artistiques, des personnages artistiques qui ont marqué le quartier dont on pourrait commémorer la mémoire.

1805 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

La mémoire. Merci.

**M. PETER JACOBS, président:**

1810 Monsieur Moreau ?

**M. ANTOINE MOREAU:**

1815 Oui, j'ai trouvé très intéressante votre proposition sur la participation dans les locaux d'Hydro-Québec ou le partage de locaux dans le Quadrilatère Saint-Laurent au moment où peut-être les gens d'Hydro-Québec sont moins présents, mais je voulais juste vous entendre sur cette façon que vous voyez un peu, à qui vous pensez, comment vous pensez ; est-ce que vous avez des suggestions à ce niveau-là ?

1820 **MME ANNE-MARIE JEAN:**

1825 Dans plusieurs grandes villes quand on autorise des constructions en hauteur par exemple, on oblige le promoteur à réserver des espaces pour des activités culturelles. Dans ce cas-ci, on ne propose pas une obligation, mais bien une invitation à des collaborations, mais on peut penser effectivement que des locaux dans les espaces qui se situent au bas de l'édifice pourraient servir à des expositions par exemple, que des salles de réunion pourraient être mises à la disposition des organismes qui ne disposent pas d'espaces suffisamment grands.

1830 Mais je pense qu'il y a moyen d'ouvrir la discussion entre Hydro-Québec et les occupants du quartier et certains organismes communautaires surtout qui sont souvent en besoin de locaux et qui n'ont pas nécessairement de moyens pour payer des espaces aussi onéreux.

1835 **M. PETER JACOBS, président:**

Monsieur Lacharité ?

**M. LUC LACHARITÉ:**

1840

Madame Jean, suggérez-vous que dans la prochaine phase de réalisation éventuelle des projets, que le promoteur soit davantage appuyé à la fois par le principal occupant éventuel de l'édifice du Quadrilatère Saint-Laurent et à la fois par la Ville de Montréal ?

1845 **MME ANNE-MARIE JEAN:**

Oui, c'est effectivement ce que nous recommandons et particulièrement ce futur occupant qui a un historique, en fait, de collaboration avec le milieu culturel qui pourrait donc poursuivre et élargir... et avec les milieux communautaires. On l'a vu dans d'autres quartiers

1850 où ils sont présents. Donc, je pense que oui, ça pourrait être très porteur que de sentir leur présence dans la suite.

**M. LUC LACHARITÉ:**

1855 Et qu'espéreriez-vous du côté de la Ville ?

**MME ANNE-MARIE JEAN:**

1860 En fait, que ce soit un accompagnement. Ce sont des collaborations qui peuvent s'établir entre ces trois partenaires et les occupants du milieu, du quartier.

**M. PETER JACOBS, président:**

1865 Monsieur le coprésident ?

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

1870 Oui. À la page 9 de votre mémoire, Culture-Montréal se questionne, se demande s'il ne serait pas approprié que la réalisation d'une œuvre porteuse sur le mur aveugle, le mur sud, soit confiée à un artiste au terme d'un concours. Vous pensez peut-être à une murale qui serait destinée à être là pour les 50 prochaines années ou un siècle ?

1875 Est-ce que ce ne serait pas plus approprié ou en rapport avec la vocation, le caractère de l'immeuble d'y mettre une espèce de mur technologique à configuration variable, un mur dynamique ou susceptible de changer avec le temps et même avec les heures ?

**MME ANNE-MARIE JEAN:**

1880 En fait, on n'a pas mentionné le mot « murale » justement parce qu'en confiant à un artiste le traitement de ce mur-là, on pourrait se retrouver avec un mur dynamique qui ne serait pas nécessairement un mur d'affichage. On s'entend ?

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

1885 O.K., ce n'est pas nécessairement une fresque.

**MME ANNE-MARIE JEAN:**

1890 Mais ce n'est pas nécessairement une fresque, non.



**M. CLAUDE FABIEN, président:**

Très bien.

1895

**M. PETER JACOBS, président:**

Madame Émond ?

1900

**MME ARIANE ÉMOND:**

Vous suggérez, Madame Jean, pour garantir la continuité de la vocation culturelle du secteur la création d'un comité inter organisationnel que vous appelez « culture », alors, évidemment, où les gens proviennent de partout. J'aimerais ça que vous me précisiez ce que vous voyez pour ce comité et de quelle façon ça pourrait vraiment être un gardien des intérêts du milieu.

1905

**MME ANNE-MARIE JEAN:**

C'est qu'il y a plusieurs organisations en fait qui agissent dans le quartier, le Partenariat du Quartier des spectacles, le Faubourg, la Table de concertation, tout ça et sur chacune de ces entités, il y a des représentants de tous les milieux, du milieu culturel, mais aussi de tous les milieux. Alors, on se disait, que ces gens qui sont les représentants du milieu culturel de tous ces comités-là puissent se regrouper pour discuter des façons de garantir la vocation culturelle et être les porteurs de cette...

1910

1915

**MME ARIANE ÉMOND:**

De ce secteur-là.

1920

**MME ANNE-MARIE JEAN:**

De ce secteur-là et, en fait, des règles dont ils pourraient se doter au sein des comités dans lesquels ils siègent. Parce qu'en ce moment, ils sont en minorité dans leur comité, alors que s'ils pouvaient se regrouper, travailler ensemble et ensuite, retourner travailler avec les autres instances desquelles ils font partie, ça pourrait être plus garant pour nous de la pérennité de la vocation du secteur.

1925

**MME ARIANE ÉMOND:**

Merci.

1930

**M. PETER JACOBS, président:**

1935 Madame Jean, merci infiniment pour votre mémoire et les réponses que vous avez fournies ce soir.

**MME ANNE-MARIE JEAN:**

1940 Merci.

**M. PETER JACOBS, président:**

1945 J'appelle maintenant madame Suzan Bronson des Amis du boulevard Saint-Laurent. Bonsoir.

**MME SUZAN BRONSON:**

1950 Bonsoir, Messieurs les présidents, Mesdames et Messieurs les commissaires et Mesdames et Messieurs de la salle. Ce soir, je représente les Amis du boulevard Saint-Laurent, un organisme dont je suis la présidente du conseil d'administration. J'aimerais mentionner également que je gagne ma vie depuis 30 ans en tant qu'architecte, historienne, enseignante et consultante en patrimoine.

1955 Merci de cette occasion de présenter nos avis sur les projets du 2-22, Sainte-Catherine est et du Quadrilatère Saint-Laurent. J'aimerais vous présenter notre organisme, puis partager avec vous un résumé de nos commentaires et recommandations d'abord, et très brièvement sur le 2-22 et enfin, sur le Quadrilatère Saint-Laurent. Nos propos sont évidemment élaborés en plus de détails dans notre mémoire.

1960 Les Amis du boulevard Saint-Laurent est un organisme à but non lucratif qui a été fondé en 2003 sous l'initiative de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent dont le territoire s'étant de la rue Sherbrooke jusqu'à l'avenue du Mont-Royal afin de renforcer le volet culturel de la mission de cette dernière.

1965 La mission des Amis est de soutenir la communauté dans des projets rassembleurs qui verront à la mise en valeur de la Main de Montréal et ce, du Vieux-Port jusqu'à la rue Jean-Talon. Ce tronçon de six kilomètres qui comprend l'îlot sur lequel sont situés ces deux projets, les deux projets qui font l'objet de cette consultation, correspond à l'arrondissement historique désigné par le gouvernement fédéral.

1970 Pour ce faire, Les Amis du boulevard Saint-Laurent ont quatre objectifs : Regrouper les amoureux du boulevard afin de créer une communauté de gens intéressés à discuter et à partager leur passion pour cette artère, faire découvrir aux citoyens et visiteurs les

1975 richesses de la Main, promouvoir l'arrondissement historique du boulevard Saint-Laurent et voir à la préservation de l'esprit de la Main.

1980 Le programme d'activités des Amis fonctionne grâce à l'investissement de beaucoup de temps de bénévolat de la part des membres de son conseil d'administration composé de 9 personnes représentant plusieurs domaines d'expertises ainsi que différentes communautés culturelles.

1985 Notre budget opérationnel est de l'ordre de 5 000 \$ par année, plus ce que nous sommes capables de lever pour nos projets spéciaux. Nous n'avons donc aucun employé, mais nous profitons à temps très partiel de l'agente de développement culturel de la Société du développement du boulevard Saint-Laurent qui nous aide avec la coordination de nos activités et nos projets. À l'heure actuelle, environ 300 personnes sont Amis du boulevard Saint-Laurent.

1990 Nos activités, dont la majorité sont réalisées en collaboration avec des partenaires, sont de trois ordres : la sensibilisation et la promotion de l'histoire et de l'intérêt patrimonial, immatériel ainsi que matériel, de la Main. Nous offrons des visites à pied, des visites de lieux particuliers, etc., la facilitation de l'avancement des connaissances de cette histoire et de cet intérêt patrimonial par la recherche, la documentation et la promotion des ouvrages - on organise par exemple des présentations publiques, projets de recherche, articles, panneaux d'interprétation, etc. -, la représentation de l'intérêt patrimonial de la Main. Nous participons aux consultations comme ce soir.

2000 Pour les membres du c.a. des Amis qui fréquentent la Main depuis des décennies et qui ont réalisé des recherches poussées sur cette artère et ses alentours, le caractère patrimonial de l'arrondissement historique de la Main, y compris l'îlot entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, est extraordinairement complexe et multidimensionnel. Notre mémoire inclut une description des différents aspects matériel et immatériel de ce caractère patrimonial et de son évolution.

2005 Bref, il s'agit d'un laboratoire de recherche exceptionnel avec beaucoup de surprises qui restent à découvrir, mais chose certaine, il s'agit d'un lieu très divers à plusieurs égards et chargé de mémoire qui mérite d'être documenté et présenté dans le cadre de sa revitalisation.

2010 En ce qui a trait à notre intérêt au projet du 2-22 et du Quadrilatère Saint-Laurent et nos opinions sur ces projets dans leur ensemble, je serais concise. En raison de leur envergure importante et de leur qualité socioculturelle, architecturale et urbaine, nous croyons que ces projets ont le potentiel d'avoir un impact important très positif non seulement sur la revitalisation de l'îlot sur lequel ils sont situés, mais sur le succès du Quartier des spectacles ainsi que sur l'image de Montréal en tant que ville internationale

2015

de design et si j'ai bien compris l'annonce aux délégués du sommet du Conseil du bâtiment durable du Canada auquel j'ai assisté hier et aujourd'hui, en tant que ville qui priorise le développement durable.

2020            En ce qui concerne le 2-22, notre opinion est très positive et nous n'avons qu'une seule recommandation. Nous étions contents d'apprendre qu'il existe une intention de la part de la Ville de Montréal de développer une stratégie d'animation culturelle pour le Quartier des spectacles qui inclura la mise en valeur de certains personnages et lieux qui font partie de la mémoire du quartier.

2025            Ceci étant dit, nous souhaitons souligner l'importance lors du développement de cette stratégie de consulter les gens du milieu, incluant les experts des différents domaines associés avec l'esprit de la Main à travers le temps et les utilisateurs et occupants des lieux en question, afin de présenter une vision qui est complète et multidimensionnelle. L'importance de l'intersection du boulevard Saint-Laurent et de la rue Sainte-Catherine et l'histoire du site du 2-22 devront être mis en valeur lors de cette réflexion. Nous offrons notre entière collaboration à cet égard.

2030            En ce qui concerne le Quadrilatère Saint-Laurent, notre opinion sur l'ensemble du projet est positive, mais nous avons six (6) préoccupations qui, à notre avis, méritent une considération afin d'assurer que le projet réalise son potentiel en ce qui a trait à son architecture, son intégration urbaine et sa contribution à l'intérêt patrimonial de la Main et de ses alentours.

2040            D'abord le passage. Comme d'autres intervenants, nous étions déçus d'apprendre que le passage public intérieur entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark a été remplacé par un lobby privé pour Hydro-Québec. Bien qu'il n'y ait pas de précédent sur la Main de ce genre de passage piétonnier intérieur, nous l'avons considéré une grande force du projet précédent pour les raisons suivantes. Sa capacité d'être un espace intérieur public mémorable ainsi qu'un lieu à découvrir ; son rôle de lien entre le boulevard Saint-Laurent avec ses commerces et ses salles de spectacle et la rue Clark qui aura alors la possibilité d'être une rue piétonnière bordée de nouveaux commerces intéressants côté est et du nouveau parc d'Hydro-Québec et de la nouvelle Maison du développement durable du côté ouest, et tout ce qui se retrouve à l'ouest de ça ; son potentiel de renforcer l'activité commerciale et l'animation culturelle sur le boulevard Saint-Laurent ainsi que sur la rue Clark surtout si les types de commerces et les activités culturelles se complètent. Nous espérons donc que ce passage intérieur soit reconsidéré comme élément intégral du projet.

2055            En ce qui a trait à l'étude patrimoniale et l'énoncé patrimonial, nous sommes également déçus de l'approche du projet en ce qui a trait à l'analyse du patrimoine du site et de ses alentours et surtout du fait que cette analyse qui, en principe, devrait précéder et

2060 guider le développement de l'approche conceptuelle d'un projet de cette envergure semble avoir été faite après le design du projet.

Le temps ne permet pas l'élaboration de nos préoccupations à cet égard ce soir, mais elles sont décrites dans notre mémoire.

**M. PETER JACOBS, président:**

2065 Madame Bronson, il faut...

**MME SUZAN BRONSON:**

2070 O.K. En ce qui a trait aux bâtiments existants, nous sommes déçus de voir une approche façadisme où certaines anciennes façades restaurées sont collées aux nouvelles constructions. Le fait que ces constructions ont seulement trois étages pour une profondeur de 9,5 mètres devant une tour de 12 étages ne justifie pas, à notre avis, ce traitement contradictoire et superficiel qui, selon nous, ne respecte ni les principes de  
2075 conservation ni les objectifs du développement durable et n'est pas cohérente avec la vision architecturale autrement franche et progressive de ce projet.

**M. PETER JACOBS, président:**

2080 Il reste deux minutes.

**MME SUZAN BRONSON:**

2085 Deux minutes, parfait. Nous comprenons que la densification du site est nécessaire afin de rentabiliser le projet et nous sommes satisfaits avec la justification de la hauteur proposée pour la tour et l'intention d'articuler les murs avec une base de trois étages, une cour et un couronnement. Ceci étant dit, nous nous demandons si la volumétrie de la tour, surtout en ce qui a trait à la largeur continue sur la façade est serait plus intéressante si elle était un peu plus complexe dans sa forme.

2090 En ce qui concerne les usages, le site du Quadrilatère Saint-Laurent avait toujours une vocation mixte, commerces, habitations et salles de spectacle. Nous sommes favorables à l'intention d'introduire des bureaux, d'éliminer l'habitation déjà disparue et de retenir les commerces, mais il nous semble pertinent de ne pas perdre toutes les salles de spectacle et  
2095 autres lieux associés à la diffusion culturelle.

Et enfin, tel que mentionné pour le 2-22, nous souhaitons souligner l'importance lors du développement de la stratégie d'animation culturelle du site, de consulter les gens du milieu. Voilà. Merci beaucoup.

2100 **M. PETER JACOBS, président:**

Madame Bronson, merci infiniment. Je pense que les deux commissions étaient fort impressionnées par le mémoire, les suggestions fort positives ; l'analyse et les commentaires étaient tous appréciés.

2105

Donc, je passe immédiatement à la période de questions. Est-ce que... j'ai toujours madame Cinq-Mars qui est prête à partir. Allez, *let's go*.

**MME IRÈNE CINQ-MARS:**

2110

Bonsoir, Madame Bronson. En qualité d'experte du patrimoine et de la conservation, j'ai une question qui me brûle aux lèvres concernant le 2-22. Vous semblez très positive dans le document, dans le mémoire que vous avez déposé à l'égard de ce projet en particulier. Alors, j'aimerais savoir si vous pouvez nous dire quelques mots sur la manière dont vous considérez qu'il contribue à l'intérêt patrimonial du secteur ?

2115

**MME SUZAN BRONSON:**

2120

Une des choses qui est devenue assez évidente dans toutes nos recherches sur le boulevard Saint-Laurent, c'est la diversité architecturale et le fait que le paysage urbain soit des bâtiments qui représentent toutes les époques, toutes les grandeurs, toutes les hauteurs, tous les matériaux, les textures, les usages.

2125

Effectivement, je pense que le 2-22 est un bâtiment très fort, assez audacieux dans son architecture et si on veut un bâtiment de grande qualité architecturale à Montréal, l'endroit idéal pour le mettre, c'est sur ce site vacant qui est l'intersection du boulevard Saint-Laurent et de la rue Sainte-Catherine.

2130

Donc, je pense que c'est vraiment une contribution majeure à la diversité du boulevard Saint-Laurent qui fait partie de son caractère patrimonial.

**MME IRÈNE CINQ-MARS:**

2135

Merci beaucoup.

**M. PETER JACOBS, président:**

Monsieur Moreau ?

**M. ANTOINE MOREAU:**

2140

Oui. J'aimerais avoir une précision. Vous déplorez dans le cas du Quadrilatère Saint-Laurent la disparition de certaines salles de spectacle, vous demandez qu'elles soient gardées. Est-ce que dans votre esprit, c'est garder en l'état ou de garder la fonction salle de spectacle dans le nouvel édifice ? Est-ce que c'est... Où situez-vous cette conservation de

2145

**MME SUZAN BRONSON:**

Si je comprends bien, il y a des salles de spectacle qui fonctionnent bien, qui ont une clientèle fidèle et je pense que c'est dans l'intérêt du projet de parler avec les représentants de ces salles afin de voir s'il y a une possibilité de les intégrer au projet.

2150

**M. PETER JACOBS, président:**

Merci. Monsieur Fabien ?

2155

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

Oui. Je reviens au projet du 2-22. On nous a dit que c'était un projet qui était trop sage, qui n'était pas suffisamment fou ou *flyé*. Est-ce que l'audace de ce document-là vous semble suffisante ou est-ce que vous auriez aimé en avoir davantage ?

2160

**MME SUZAN BRONSON:**

Nous avons eu l'impression que c'est assez audacieux et intéressant tel quel.

2165

**M. PETER JACOBS, président:**

Un dernier commentaire ou question de mon collègue.

2170

**M. ANTOINE MOREAU:**

Oui. Vous êtes revenu sur la question du passage. Je ne sais pas si vous avez eu la possibilité de regarder la nouvelle mouture du projet où il y a effectivement le maintien d'un certain passage. Est-ce que vous avez des commentaires sur cette nouvelle mouture ? Sinon, est-ce que vous pouvez nous donner des indications sur quelle espèce... ben, je ne sais pas si vous êtes allée aussi dans le détail qu'un aménagement, mais peut-être des fonctions ou une vision de ce que pourrait être ce passage ?

2175

**MME SUZAN BRONSON:**

2180

La version qui a été présentée comme option, si je me souviens bien, lors de la présentation de l'architecte n'était pas très très détaillée. Donc, je parlerai de notre vision de ce genre de passage.

2185

Je pense qu'il y a des précédents très intéressants dans plusieurs villes européennes d'un passage qui... mais peut-être qu'un précédent même à Montréal serait l'atrium de la Maison Alcan qui est un espace intérieur intéressant qui peut porter une animation culturelle.

2190

Ce serait l'endroit idéal selon nous pour souligner la mémoire du site et d'avoir des activités culturelles ponctuelles au besoin. On ne le voit pas comme un mail commercial strictement, pas du tout. On prévoit par exemple, on peut prévoir des cafés, ce genre de commerce, mais je pense que l'activité commerciale en soi sera principalement sur le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark.

2195

**M. PETER JACOBS, président:**

Merci infiniment et j'appelle maintenant monsieur Dinu Bumbaru d'Héritage Montréal. Bonsoir.

2200

**M. DINU BUMBARU:**

2205

Bonsoir, Messieurs les coprésidents, Mesdames et Messieurs les commissaires. Bonsoir. Merci de cette occasion qui nous est offerte de porter quelques commentaires sur ces projets dans une séance conjointe de vos travaux. C'est pour nous une occasion particulière, on apprécie beaucoup que cette initiative ait été prise un peu en dehors des pratiques habituelles.

2210

Les deux projets nous paraissent intimement liés et on aimerait apporter des commentaires et des propositions qui reconnaissent qu'ils font partie un peu d'une famille même s'ils sont tous les deux à des vitesses différentes de leur maturation.

2215

Héritage Montréal tient à entrer dans la discussion en rappelant que nous sommes mobilisés pour Montréal depuis 1975 ; on n'a pas attendu ces événements récents pour se mobiliser, on l'est depuis longtemps et on y croit beaucoup.

2220

C'est un secteur sur lequel on a apporté de commentaires et des réflexions depuis une vingtaine d'années au-delà, travaillant sur plusieurs comités pour essayer de faire aboutir des projets, donc le projet d'Hydro-Québec en 1986-1987 qui a été malheureusement mis sur les tablettes et duquel on aurait espéré qu'un plus grand enseignement soit présent parmi les discussions que vous menez. Tout comme le dossier du Centre de commerce mondial.



Mais une image qui nous vient en tête, et on aimerait vous inviter en tant que commissaires à garder ça à l'esprit lorsqu'on fait notre analyse de ce dossier, c'est une référence à 1984.

2225 1984, on est dans un quartier des spectacles, on pourrait imaginer Orwell qui nous parle du Big Brother et tout ça, donc, la littérature qui est très présente avec le théâtre, mais 1984, c'est l'année de McGill College et cette réalisation est une réalisation qui a commencé par de très sérieux doutes et qui a, en fin de compte, au bout d'un travail qui s'est fait dans un esprit organisé où les forces à l'origine imposées sont devenues des alliances qui durent encore aujourd'hui, nous inspirent dans un dossier sur un secteur aussi sensible et significatif que celui-ci.

2230

Donc, c'est un succès. Héritage Montréal s'intéresse aux questions de patrimoine. Héritage s'intéresse aux questions d'aménagement. Héritage Montréal s'intéresse aux questions de processus parce qu'on croit que la Ville est un territoire de délibération, d'imagination collective et beaucoup de réalisations. On s'intéresse donc à l'avenir de ce secteur-là comme d'autres.

2240 Nous sommes aussi préoccupés de l'efficacité des consultations et des processus publics. On le mentionne à cette étape-ci de notre intervention parce qu'on s'attend à ce que vos travaux soient efficaces. Non pas du fait de votre attention comme commissaires et comme commission, mais du fait qu'il y a une ouverture pour que vos recommandations aient un effet sur les projets et sur leur encadrement.

2245 C'est très important pour nous. Il ne s'agit pas de gaspiller notre temps. On a connu des époques où on parlait de développement responsable, mais qui était en fait un synonyme de développement autoritaire et imposé. On pense qu'il y a moyen d'évoluer par rapport à ça. On est heureux que les projets qui sont ici manifestent des marges qui nous permettent de faire des commentaires, non pas pour perdre notre temps, mais plutôt pour les faire évoluer et surtout les amener à un état de réalisation parce que nous constatons depuis des décennies que ce secteur a été effectivement l'objet de moult promesses et de peu de réalisations.

2255 À partir de nos expériences, on a identifié 5 principes, je les rappelle très rapidement. Ce sont des principes que nous avons communiqués au promoteur lors de nos rencontres, notamment celle du 8 janvier 2009, à sa demande, toujours ouvert à rencontrer les gens de bonne foi. Ces principes sont tout d'abord la recevabilité et la pertinence des propositions, la prise en compte du patrimoine et des aspects urbains, la qualité, l'exemplarité du processus d'élaboration et de réalisation du projet, les facteurs d'innovation et ce que nous appelons le + 25, c'est-à-dire tirant l'inspiration du McGill College qui a 25 ans cette année comme réalisation, on se dit qu'est-ce que ça va nous apporter ainsi qu'aux Montréalais dans 25

2260

ans ? C'est bien peu de temps à l'échelle d'une ville, mais c'est déjà pas mal dans une culture du court terme et de l'événementiel.

2265            Alors, à partir de ces principes, on a procédé à l'évaluation des deux projets, le 2-22 et le Quadrilatère Saint-Laurent. Au niveau de la pertinence recevabilité, nous sommes fort heureux que des propositions concrètes soient soumises pour ces deux sites.

2270            Dans le cas du 2-22, on y verrait une plus grande urgence de réaliser. Donc, il y a pertinence de combler un trou qui a été fait pour nettoyer quelque chose qui était devenue une hypothèque urbaine, mais il faudrait réaliser au niveau du quadrilatère, on voit également qu'au niveau de l'intention, c'est plein de bonnes intentions et on sait que beaucoup d'endroits sont mieux pavés grâce à ces bonnes intentions, mais on aimerait bien que ça mène à des résultats.

2275            Au niveau du patrimoine et de l'urbanisme, le 2-22 nous semble, bon, enfin, l'architecture, oui, c'est une architecture un peu... on l'a qualifiée de froide. Enfin, on n'est pas là pour faire le travail des concepteurs. On s'interroge par contre s'il a vraiment besoin de modifier le Plan d'urbanisme pour réaliser un édifice qu'on veut un peu un signal, un élément complémentaire, peut-être une deuxième génération de Monument National d'une certaine façon à quelques pas de celui-ci, Monument National, édifice qui a été marquant pour son époque et qui a eu beaucoup d'intentions sociales, culturelles, identitaires. Peut-être que le 2-22 peut être ça, mais on se demande s'il y a vraiment besoin de changer le zonage de deux étages pour réaliser ça. Alors, l'argument ne nous a pas été démontré.

2285            On pense, comme d'autres l'ont fait, notamment le Conseil du patrimoine, que la peau de verre est peut-être un objet qui est un peu étrange, inusité et hors contexte à cet endroit-là. Une peau de verre irait bien avec le secteur de la Caisse de dépôt et certainement qu'on pourrait dire ces jours-ci que la Caisse de dépôt est une architecture d'audace considérant les audaces financières dont cette institution a fait preuve, mais on s'interroge beaucoup sur ça.

2295            Au niveau du Quadrilatère Saint-Laurent, on est très préoccupé de la réduction de l'enjeu patrimonial à une question de façadisme. Ce n'est pas toujours évitable comme solution, mais ça semble être tellement direct comme réaction qu'il y a un jugement de valeur qui remonte sur le système qui amène ce genre de proposition aussi loin dans la discussion que nous avons aujourd'hui.

2300            Est-ce qu'on n'aurait pas pu travailler dans une formule d'intensification comme ç'a été fait au Centre de commerce mondial où on a gardé le parcellaire et on a fait pousser les bâtiments ? Ça aurait accentué peut-être ou participé à la diversité de la silhouette. Pour nous, le façadisme, il y a plusieurs façons de le faire, puis il y en a qui sont plus proches de ce qui est acceptable et d'autres qui sont moins proches de ce qui est acceptable. La

2305 proposition qui est là nous rappelle peut-être les premières étapes du projet du Centre de commerce mondial où on avait l'équivalent d'un bateau, donc, un concert très nord-sud, enfin, longitudinal sur lequel on venait appliquer les restants de la trame originale du lieu. Donc, ça, c'est préoccupant.

2310 Au niveau du processus, on est très étonné de voir surgir des documents au-delà des dates de vote au conseil municipal, des versions de projet. On s'interroge sur la stabilité du dossier qui est soumis à la consultation publique. On comprend que le 2-22, ça n'a pas tellement évolué à part l'apparition du numéro civique, etc., mais dans le cas du Quadrilatère, le projet a été substantiellement revu à l'intérieur de la période de consultation et pour nous, ça nous pose des questions sérieuses sur la solidité de tout ça, mais en même temps, ça nous démontre qu'il y a une ouverture réelle pour faire évoluer les choses. Alors, on y trouve un élément positif.

2320 On est préoccupé de voir la Ville un peu juge et partie dans tout ça où elle soumet à la consultation publique les amendements à son propre Plan d'urbanisme alors qu'elle a financé ou mandaté le promoteur d'une certaine façon avec des cessions de terrains.

2325 Et en dernier lieu, on s'interroge sur la crédibilité de voir la Ville tenir des concours d'architecture et des appels de design pour des chaises, des poubelles et quasiment des gobelets à café, et sur des terrains dans des lieux stratégiques de la cité et de la citoyenneté montréalaise, de confier directement de gré à gré des projets alors qu'il y aurait peut-être eu l'occasion de faire quelque chose de beaucoup plus fort.

2330 Au niveau de l'innovation, on n'est pas clair sur ce qu'on y découvre. Enfin, beaucoup des formules qui sont avancées sont innovantes dans l'esthétique, mais pas nécessairement dans le fondamental du projet et on cherche des nouvelles façons de faire des projets dans des tissus aussi sensibles que ça.

2335 Au niveau du + 25, notre préoccupation par exemple pour le 2-22, c'est comment va vieillir cette construction ? Dans 25 ans, on est dans un milieu urbain très exigeant, comment est-ce que tout ça va vieillir ? Il ne faudrait pas que soit perdu très rapidement le lustre qu'on lui souhaitait et que le phare devienne une lanterne poussiéreuse.

2340 Ce qui serait également préoccupant dans le cas du Quadrilatère, c'est la masse de commerces qu'on envisage. On ne voudrait pas se retrouver avec des commerces actuellement vacants, barricadés par du contreplaqué, éventuellement remplacé par du commerce responsable tout aussi vacant, mais barricadé avec du contreplaqué certifié CFS.

2345 Alors, c'est un peu là-dessus qu'on dit, il y a peut-être un problème de capacité limite du site et malheureusement, on constate ici comme ailleurs que les définitions de référence ne sont pas toujours là. On a parlé de requalification, on a parlé de patrimoine, de

conservation, de protection ; ces mots ne sont pas définis, ce qui fait que c'est très difficile de comprendre et d'appuyer, voir de partager les objectifs des projets. On est exposé à des arguments, mais on n'est pas capable de comprendre tout ça.

2350            Nous, des mots qu'on souhaiterait introduire dans la discussion, c'est la notion de capacité limite, de fardeau de la preuve, mais surtout, pas juste d'accuser les promoteurs. Les promoteurs sont des bâtisseurs comme ceux qui nous ont laissé un patrimoine, donc, on est sympathique d'une certaine façon, mais on trouve que dans des secteurs sensibles comme ça, le point de départ, ce n'est pas de dire « c'est mauvais », le point de départ, ça  
2355 devrait se dire « comment est-ce que nous, comme promoteur, on va faire grandir Montréal à travers ce projet-là ? »

                 Et c'est un secteur qui a connu beaucoup de chantiers. Ç'a été mentionné plus tôt. C'est un secteur qui a connu la Place de la Paix, certains l'appellent la Place de la Poutine, il a  
2360 connu beaucoup d'habitations, le Club Soda, le Métropolis, la SAT. Finalement, ce n'est pas vrai que c'est un secteur qui attend un seul sauveur. C'est un secteur qui se retravaille d'une manière assez impressionnante et nous avons amené des recommandations assez directes sur les façons de faire suivre la présente consultation publique d'un chantier accéléré, organisé, de concertation.

2365            C'est là-dessus qu'on demande... enfin, qu'il y ait une considération pour éviter la bousculade dans laquelle nous voyons des dossiers aussi importants, celui-ci comme l'ancien Séminaire de philosophie par exemple sur la montagne traité alors qu'on approche d'une fin de mandat et il nous semble que ce serait une façon de donner un message très fort  
2370 sur la façon de mobiliser pour Montréal les forces qui, comme dans le cas de McGill College, ont été en opposition et finalement sont devenues des alliées.

                 C'est le défi que nous souhaitons communiquer aux commissions ici présentes pour que leur rapport invite la Ville à faire preuve d'imagination plutôt que d'ouvrir les vannes en  
2375 changeant le Plan d'urbanisme trop vite, en envoyant à nouveau le promoteur dans un labyrinthe de commissions, d'instances qui ne sont pas clairement mandatées alors qu'une concertation nous fera vraiment avancer tout le monde.

**M. PETER JACOBS, président:**

2380            Merci, Monsieur Bumbaru. Est-ce que j'invite encore madame Cinq-Mars ?

**MME IRÈNE CINQ-MARS:**

2385            Oui, je vais commencer. Bonsoir, Monsieur Bumbaru.

**M. DINU BUMBARU:**

Bonsoir.

2390 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Vous voulez dire que nous ne sommes pas clairement mandatés ?

**M. DINU BUMBARU:**

2395

Nous ne parlons pas de la commission ici, mais une fois que les rapports seront faits, l'expérience nous a démontré que le travail est loin d'être fini et qu'on pouvait se retrouver après d'excellente consultation devant des terrains vacants, des sites démolis, mais où les projets ont disparu, et nous on ne veut pas que ça se produise.

2400

On ne voudrait pas qu'on rase ça. On a déjà investi beaucoup de temps avec Hydro-Québec en 1986. Ça devait être un projet marquant, il y a eu des concours des architectures et on ne voudrait pas gaspiller ça.

2405 **MME IRÈNE CINQ-MARS:**

En fait, ce n'était pas ça ma question.

**M. DINU BUMBARU:**

2410

Ah, je n'ai pas noté que c'était une question nécessairement.

**MME IRÈNE CINQ-MARS:**

2415

Ma question, ça part du dernier thème que vous avez abordé, la durabilité + 25.

**M. DINU BUMBARU:**

Oui.

2420

**MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Pouvez-vous nous énoncer quelques conditions que vous considérez devoir être réalisées pour justement assurer cette pérennité, cette durabilité, s'il vous plaît ?

2425 **M. DINU BUMBARU:**

On l'a imaginé ce concept, pour lancer une nouvelle dimension dans les débats, c'est la dimension de l'avenir. On est souvent fasciné par le moment de l'inauguration et ça nous amène à faire énormément de compromis quand on bâtit dans une ville.

2430

Des bâtiments mal conçus, des bâtiments mal réalisés et des bâtiments dont on n'imagine même pas qu'ils vont avoir un avenir trop souvent. Alors pour nous, c'est une question de conception, il faut mettre les meilleurs talents au service des meilleurs projets. C'est une question de commande professionnelle, mais aussi de défi aux professionnels sur le concept.

2435

L'autre chose, c'est la meilleure réalisation. Trop souvent, les budgets, les artisans, les métiers ne sont pas à la hauteur du site sur lequel ils traitent. On se retrouve avec des bâtiments qui vont tomber naturellement en ruine et le gros du patrimoine que nous construisons aujourd'hui repose sur la durabilité trop souvent du calfeutrage plutôt que de la pierre.

2440

Alors, ce ne sera pas étonnant que dans 25 ans, on se retrouvera pas mal plus avec des choses dont on souhaitera la démolition parce qu'elles n'auront pas su vieillir. Et troisièmement, c'est la gestion : Qui est-ce qui va s'occuper d'animer ça ?

2445

Dans le cas du 2-22, c'est formidable de nous parler, ça va être une abbaye de tel aime, les gens vont être heureux, ils vont se parler, animer la place publique derrière leur immense vitrine d'aquarium, mais ces gens, toute cette animation, la vie, la contribution à la rue Sainte-Catherine repose sur des programmes de subventions, n'est-ce pas, en partie ?

2450

Est-ce que ces programmes sont capables de tenir le coup ? Est-ce que les organismes vont être prêts ou finalement on va devoir lotir en petits kiosques commerciaux ce rez-de-chaussée intérieur comme ça s'est fait dans trop d'endroits publics ?

2455

**MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Merci.

2460 **M. PETER JACOBS, président:**

Madame Émond ?

**MME ARIANE ÉMOND:**

2465 Vous m'ouvrez la voie, Monsieur Bumbaru. Justement, vous êtes préoccupé par l'animation culturelle de l'atrium. Qui est-ce qui devrait porter le ballon de cette animation si ce que le promoteur propose actuellement vous semble un petit peu dangereux pour l'avenir ?

2470 **M. DINU BUMBARU:**

Bien, peut-être que... On comprend qu'il y a des réflexions en cours sur la tenure de cet édifice. Est-ce que ce seront des organismes locataires ou propriétaires ? Ou une structure mixte ?

2475

On a entendu tout à l'heure l'intervention de Culture Montréal qui parlait d'un comité inter organisationnel. Nous, on propose un chantier pour résoudre les questions d'urbanisme et de conception du projet, mais peut-être qu'un volet qui pourrait être déjà planté à travers le 2-22, c'est l'idée d'un conseil de quartier, enfin, ou quelque chose de cette nature qui...

2480

Vous montez la côte un petit peu plus haut ici, puis vous arrivez dans le quartier Milton Park. Ce sont des coopératives et il y a toutes sortes de choses qui se passent là-dedans, mais il y a surtout un sentiment d'appartenance qui est très fort et il y a une vie de quartier qui s'est déroulée.

2485

On a réussi à le faire dans l'habitation. Est-ce qu'on serait capable de le faire avec un endroit comme ça ? il y a des édifices à Montréal qui sont des copropriétés ou des coopératives pour des ateliers d'artistes ou des logements d'artistes qui démontrent une capacité...

2490

Nous on n'a pas vraiment réfléchi à la formule, mais on pourrait au moins jouer notre rôle et avertir qu'il faut penser à l'avenir aussi pas juste à l'inauguration.

**MME ARIANE ÉMOND:**

2495

Autrement dit, je veux juste être sûre de vous avoir compris, vous ne voudriez pas que ça repose essentiellement sur les gens qui vont être les résidents de l'édifice, mais vous voulez que les acteurs, les autres acteurs culturels influencent la manière dont on fera de l'animation culturelle à l'intérieur de l'atrium ?

2500

**M. DINU BUMBARU:**

Par exemple.

2505 **MME ARIANE ÉMOND:**

O.K. Merci.

2510 **M. DINU BUMBARU:**

C'est un lieu en relation avec la ville. La ville, c'est aussi de l'autre côté de la vitrine.

**M. PETER JACOBS, président:**

2515 Monsieur Moreau ?

**M. ANTOINE MOREAU:**

2520 Oui. J'ai été un peu surpris par votre appréciation du fait que les commerces responsables pourraient avoir de la difficulté à survivre étant donné la quantité de gens et de résidents, et on a appris que le nombre de résidents augmentent, on va amener ici 1500 personnes qui travaillent. Il y a la diversité des investissements qui entourent le projet. Bon, il y a eu un changement important dans le passage des deux projets, en fait, le changement du projet, le nombre de pieds commerciaux a beaucoup baissé, comment  
2525 vous...

**M. DINU BUMBARU:**

2530 Écoutez, on s'interroge. On se promène sur Sainte-Catherine, on se promène sur ces rues commerciales, puis on voit beaucoup de vitrines fermées. Alors, est-ce qu'il y a un plan ?

2535 Ce n'est pas juste de réaliser des pieds carrés qui fait que ça devient soudainement un grand succès. Il y a des endroits où ça marche, il y en a d'autres où ça ne marche pas. On ne voudrait pas qu'on nous promette quelque chose souvent en dénigrant la situation actuelle, qui est vraiment marquée par un déclin. Mais il ne faut pas oublier que le déclin actuel de la rue Saint-Laurent, c'est en partie le fait qu'on a promis tant de projets qu'on n'a jamais réalisés dessus, ce qui fait que c'est une rue en attente de réalisation des promesses passées.

2540 Et là, on ajouterait une autre couche et... On s'interroge sur le fait qu'en mettant, c'est quoi, combien de dizaines de milliers de pieds carrés ? Il y a peut-être une porosité. Nous, on pense beaucoup à cette relation entre la rue Saint-Laurent et la rue Clark par des espaces rez-de-chaussée communiquant.

2545



2550 On pense qu'il y a une espèce de modèle là-dedans qui peut distinguer l'endroit qui permet une réintégration. C'est pas simple parce qu'évidemment, ça fait des commerces avec deux portes. On a vu avec McGill College la réticence des commerçants dans la Place Montréal Trust qui a amené finalement l'abandon d'un des principes fondateurs du projet qui était des portes sur la rue, mais est-ce que c'est *built it and they will come*, mais est-ce que ça va marcher à cet endroit-là ?

**M. PETER JACOBS, président:**

2555 Une dernière question de la part de monsieur Fabien.

**M. CLAUDE FABIEN, président:**

2560 Oui. À la page 11 du mémoire, très très très riche et très touffu, j'en prends simplement un aspect qui a attiré mon attention, c'est à propos de la peau de verre justement.

2565 Héritage Montréal considère que le projet tel que présenté n'offre pas une solution mûre au défi de la montréalité de ce lieu. La réflexion sur le mur de verre pleine largeur - je saute - le long de la rue Sainte-Catherine demande à mûrir.

2570 Alors, ma première question, c'est le concept de montréalité et la deuxième question, c'est le mur de verre. Ça me semble tellement être lié à l'essence même du concept architectural que comment voyez-vous ça mûrir ?

**M. DINU BUMBARU:**

2575 Bien, écoutez, vous savez, des fois, il y a des murs qui peuvent s'ouvrir dans la vie, même des murs de verre.

En fait, notre constat, c'est qu'un mur de verre, il y a une fabulation pour les murs de verre parce qu'on les pense transparents et très animés du fait même. Or, ce sont des surfaces particulièrement opaques en réalité et ça crée des divisions qui...

2580 Nous, il y a une question de rythme à cet endroit-là. Est-ce qu'on veut créer des circulations parallèles ? La rue Sainte-Catherine devrait-elle absolument être inaccessible, sinon à un ou deux endroits ? C'est plutôt ça évidemment.

2585 Il y a aussi la réalité constructive. Une paroi de verre, c'est soutenu par des charpentes qui sont en arrière qui vont être plus opaques, qui vont... Est-ce que ces charpentes peuvent servir d'occasion dans la construction même de ces piliers pour aménager des accès pour qu'on n'ait pas juste un point d'entrée dans l'aquarium ?

2590 Vous savez, il y a une... Et on ne veut pas faire de la prescription parce que ce n'est pas notre boulot. Nous, on pense que collectivement, on doit lancer le défi de cet endroit-là et on sait que l'architecture est capable aujourd'hui avec les nouvelles techniques de conception, de visualisation et même de façonnement des matériaux de faire des choses absolument étonnantes, mais on n'est pas si étonné que ça malheureusement.

2595 Ç'a été dit par d'autres, mais nous on trouve qu'on est un peu préoccupés par ce mur de verre. Comme je vous disais, c'était la question qui a été peut-être un des regrets avec le résultat quand même remarquable dans son ensemble de McGill College, c'est qu'on a créé cette paroi de verre qui n'est pas si intéressante pour les gens qui se promènent sur la rue.

2600 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Oui, mais je pense que le promoteur a fait évoluer son projet. Il a réagi à cette critique qui avait été faite dans la première version et il nous a expliqué que la perméabilité du mur de verre avait été beaucoup améliorée par la multiplication des portes tout au long de...

2605 **M. DINU BUMBARU:**

Bien, c'est tant mieux. Oui, ben oui.

2610 **M. CLAUDE FABIEN, président:**

Mais est-ce que ça ne répond pas en partie à vos appréhensions ?

2615 **M. DINU BUMBARU:**

Bien, ça apporte une réponse effectivement à ça. On pense qu'il y a certainement un traitement... On a vu des évolutions dans l'orientation des panneaux de pierre. Ce n'était pas l'élément premier de notre préoccupation autant que cette grande échelle et qui est quand même une chose assez vaste.

2620 **M. PETER JACOBS, président:**

Une dernière dernière intervention de monsieur Lacharité.

2625 **M. LUC LACHARITÉ:**

C'est une question qui m'embête. Je ne voudrais pas qu'elle vous embête, mais je vais vous la poser avec le plus de clarté possible. Vous avez une position qui est évidemment, que je qualifierais de rigide, très rigide autant face au projet lui-même qu'au processus ou aux règles d'encadrement des processus qui sont en cours alors que d'autres

2630 organisations qui sont quand même en grande symbiose dans leur milieu semblent plus accueillantes. Enfin, avec des réserves quand même importantes, mais plus accueillantes face à la réalisation des projets.

J'essaie de réconcilier et j'ai de la difficulté à comprendre. Alors, quelle est cette... Est-ce qu'il y a une forme d'exaspération ?

2635

**M. DINU BUMBARU:**

Écoutez, on est, dans ce cas-ci comme dans d'autres dossiers, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a beaucoup de dossiers qui touchent à des lieux très importants pour Montréal qui s'accumulent, qui se bousculent ces jours-ci alors qu'on arrive en fin de régime, et tout ça. Et le Plan d'urbanisme doit être mis à jour de façon obligatoire.

2640

Donc, ce contexte nous amène à être plus circonspects sur la façon dont on examine les dossiers, mais en même temps, vous aurez peut-être pris nos propos pour de la rigidité. Si on était rigide, on ne proposerait pas un mécanisme accéléré pour discuter de ce projet, de ces choses-là d'une manière à intégrer les différentes commissions, les services, l'arrondissement, la Ville, le ministère de la Culture, et tout ça, pour éviter d'envoyer le promoteur dans un... je ne sais pas si vous avez vu *Les 12 travaux d'Astérix*, mais je vous suggère, il y a une scène particulièrement savoureuse dans ça qui illustre bien notre propos.

2645

C'est une espèce de labyrinthe dans lequel tout le monde risque de virer fou, y compris les professionnels de la Ville.

2650

La semaine dernière, on avait notre assemblée générale à Héritage Montréal, on a adopté une résolution qui demandait à la Ville de Montréal de rétablir son Service d'urbanisme. On est dans un vide important et des sites comme ça sont sensibles. Alors nous, plutôt que d'y aller avec une sympathie générale, on a une attente de résultat sur cet endroit et on ne pense pas que le résultat peut se faire simplement en ouvrant les vannes et en modifiant à la 25<sup>e</sup> heure le Plan d'urbanisme sans avoir mis en place un mécanisme efficace.

2655

Et nous, on ne demande pas un moratoire de 10 ou 50 ans, on demande un chantier de 6 mois. Et 6 mois, c'est à peu près le temps, c'est probablement un bon *deal*, si vous me passez l'expression, pour le promoteur parce qu'il y a quelqu'un qui va prendre ça en main, qui va prendre les recommandations, qui va intégrer les commissions et qui pourra effectivement apporter au conseil municipal les éléments pour que le projet puisse bénéficier d'un appui.

2660

2665

Mais ça, ça demande un peu de courage au niveau des processus parce qu'actuellement, on est habitué dans un air d'aller où finalement il y a une accumulation, ç'a été mentionné dans le cas des 10 chantiers qui sont sortis du congrès des économistes, il y a une accumulation de processus qui nous préoccupent parce que nous, on est intéressés

2670

quand même à un urbanisme intelligent et surtout novateur. Montréal a servi d'inspiration à d'autres villes et. maintenant, c'est en train de devenir le modèle à éviter.

2675 On a des commentaires sur le projet, on ne se cache pas. La partie Quadrilatère, elle a des impacts majeurs. On ne comprend pas pourquoi est-ce qu'on fait un massif semblable parallèle à la rue Clark alors qu'on pourrait facilement retravailler des densités, de l'intensité à partir de la trame actuelle, mais surtout, on s'intéresse à ce qu'il y ait la mise en place de mécanismes pour résultat.

2680 Ça, c'est une proposition équivalente qu'on a faite pour le projet du séminaire de philosophie sur le mont Royal parce que sinon, on se retrouve dans une impasse.

**M. LUC LACHARITÉ:**

2685 Merci.

**M. PETER JACOBS, président:**

2690 Merci infiniment, Monsieur Bumbaru. Et on achève maintenant avec la dernière intervention, monsieur Michel Desjardins qui va nous présenter un mémoire au nom d'IMAGO. Monsieur Desjardins, bonsoir.

**M. MICHEL DESJARDINS:**

2695 Bonsoir. Je tiens à vous remercier, Messieurs les présidents, Messieurs, Mesdames les commissaires, de me donner la chance de présenter le mémoire que IMAGO a déposé aux deux commissions.

2700 Je n'en ferai pas une lecture stricte, l'heure est tardive pour tout le monde, je préférerais en faire ressortir les grandes lignes.

2705 Les trois organismes qui font partie du projet IMAGO ont d'ailleurs décidé individuellement chacun de déposer des mémoires adressés soit à la commission du 2-22, puisqu'ils se sentent beaucoup plus interpellés par ce projet ou même, dans certains cas, aux deux commissions.

2710 Celui dont je fais la présentation ce soir, je le fais au nom d'IMAGO, donc, de ce que je dirais être l'élément supérieur à la somme des trois organismes qui le composent. D'emblée, je tiens à préciser que les partenaires d'IMAGO sont favorables à l'ensemble du projet de requalification soumis par la SDA.

2715 J'aimerais en débutant introduire IMAGO. IMAGO est un projet sur lequel nous travaillons depuis 5 ans pour établir à Montréal un lieu de recherche, de création et de diffusion en arts visuels et en arts médiatiques qui se base sur les principes de la mise en commun des ressources, l'échange d'expertises et des compétences qui peut nous donner aussi en termes de rentabilité une rationalisation des coûts, mais surtout pour avoir des espaces qui sont conformes aux besoins des organismes qui ont créé IMAGO, eu égard aux activités qu'ils poursuivent.

2720 Ils veulent faire de ce lieu un point de chute incontournable sur le plan national autant que sur le plan international. Ce qu'ils souhaitent faire par leur mise en commun, c'est de mettre en relation des publics avec des œuvres, mais aussi mettre en relation des créateurs, des chercheurs avec le public. Ces trois organismes ensemble totalisent plus de 65 ans d'existence. Ils sont chacun dans leur secteur des chefs de file.

2725 Artex, c'est le seul centre d'information en art contemporain canadien, donc, qui a un mandat pancanadien et qui est spécialisé dans la documentation sur l'art contemporain, autant la documentation éphémère.

2730 Le Studio XX, c'est un centre de création et de diffusion sur le web et il présente une biennale à chaque deux ans qui s'intitule le HTML. Vox, c'est un centre d'exposition qui s'intéresse à toutes les pratiques de l'image.

2735 Donc, ces trois organismes sont un peu depuis 65 ans, et pour la suite de la poursuite de leurs activités, en train de constituer une partie du patrimoine artistique de demain.

2740 Dans le développement du projet, nous avons eu le bénéfice d'avoir le soutien du Fonds des équipements culturels, donc, conjointement avec la Ville de Montréal par son service du développement culturel et le ministère de la Culture et des Communications et de la Condition féminine du Québec tout autant que dans trois Conseils des arts, Conseil des arts du Canada, Conseil des arts et des lettres du Québec et du Conseil des arts de Montréal, ainsi que du MAMROT, le ministère des Affaires municipales et des régions et de l'occupation du territoire.

2745 Il s'est avéré que notre projet qu'on avait développé depuis 2004 était devenu mûr dans son itération de 2007 parce que nous sommes passés à travers trois itérations différentes de projet, 2007 ayant été aussi en novembre la présentation de Montréal-Métropole culturelle.

2750 Suite à la constatation que notre projet était mûr, nous avons approché la Société de développement Angus pour évaluer les possibles et au-delà des possibles envisageables, on s'est rendu très vite compte qu'il y avait là rencontre de deux visions qui

2755 s'étaient développées en parallèle, mais qui pouvaient poursuivre les mêmes buts parce que les objectifs étaient fondés sur les mêmes valeurs et sur la même intention de se donner collectivement une capacité pour faire de Montréal le projet culturel qu'on souhaitait y faire. Donc, les deux pouvaient aller dans le même sens.

2760 Effectivement si le 2-22 se réalise, les trois partenaires d'IMAGO vont devenir propriétaires de leur espace de diffusion et de création. Ils vont en fait occuper presque la totalité des deux étages supérieurs de l'édifice. Vous comprendrez visant cet intérêt spécifique que lorsqu'on dit que pour se ramener aux paramètres autorisés, il y a deux étages de trop, on se sent hautement interpellés, c'est ceux que nous allons occuper.

2765 Il s'agirait en fait d'une première à Montréal que collectivement, trois organismes du domaine des arts visuels et des arts médiatiques, ce qui est une pratique courante dans les arts de la scène puisque, sans que ce soit la totalité, une bonne majorité d'organismes sont propriétaires de leurs lieux, ce serait une première à Montréal que trois  
2770 organismes deviennent collectivement propriétaires dans un même lieu.

Certains, et ç'a été rappelé à la commission du 2-22, certains organismes en arts médiatiques sont propriétaires, mais de lieux de façon isolée. C'est le cas de Vidéographe sur Garnier, de PRIM sur Fullum, c'est le cas de la SAT aussi sur Saint-Laurent. Mais de  
2775 façon collective, c'est inexistant à Montréal. Et Montréal se trouve à être en défaut. Dans toutes les régions du Québec, c'est la seule à cet égard-là. Québec, l'Outaouais, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Bas-du-Fleuve ont réussi ces accès de propriété de façon collective que Montréal peine et tarde à pouvoir réussir.

2780 C'est même tout le contraire. Alors, qu'il y a eu une masse critique très importante d'organismes en arts visuels et certains en arts médiatiques au centre-ville de Montréal qui s'est développée autour de la mi-décennie 90, plusieurs des organismes qui étaient dans le centre-ville ont quitté. C'est le cas de la Centrale, c'est le cas de Dare-Dare, c'est le cas d'Occurrence, c'est le cas de Vidéographe Distribution qui ont dû aller s'installer de façon  
2785 plus éloignée par rapport au centre-ville.

C'est donc pour nous, au-delà des avantages de la localisation du centre-ville que nous permettraient le 2-22, c'est aussi qu'on a considéré que c'est dans ce giron-là que les organismes ont le plus de chance de se développer sur le plan professionnel.

2790 Vox va y avoir des conditions muséales qui vont lui permettre, puis que Vox est inscrit dans un réseau international, qui vont lui permettre d'emprunter à des musées des œuvres pour faire des expositions rétrospectives, ce que les musées se refusent à faire si l'établissement dans lequel les œuvres prêtées sont exposées n'offre pas les conditions  
2795 muséales. Donc, au-delà de lui donner des conditions physiques supérieures par rapport à sa capacité artistique d'être en mesure de développer des concepts d'exposition qui font

foi de la totalité de la production d'un artiste en ayant accès à ce que les musées collectionnent déjà, c'est un acquis qui est majeur.

2800            Artex, qui collectionne une documentation papier, va voir des conditions de préservation de documentation. Le Studio XX va bénéficier d'espaces beaucoup plus grands qui vont lui permettre à la fois de recevoir plus d'artistes, mais aussi d'être dans un mode d'interaction avec le public qui lui serait favorable.

2805            Il est évident que le voisinage de la SAT et du Musée d'art contemporain est un grand acquis pour les organismes partenaires d'IMAGO. Mais au-delà de s'inscrire dans cette itinéraire, la cohabitation avec CIBL, avec la librairie Olivieri et même la Vitrine dans son rôle d'interface pour la transmission de l'information artistique est un atout majeur.

2810            Même actuellement, on ne cohabite pas, l'édifice, c'est bien connu, n'est pas construit, mais on sent déjà qu'il y a une immense volonté de travailler ensemble, qu'il y a déjà une synergie qui se trame entre les potentiels différents occupants pour en faire un lieu vivant. Parce qu'à notre avis, un phare n'est pas uniquement perceptible de l'extérieur, que ce soit du boulevard Saint-Laurent ou de la rue Sainte-Catherine, mais qu'il  
2815            doit l'être de l'intérieur, de la façon dont il est occupé, habité et que c'est ce qui se passe dans l'édifice, donc, l'offre artistique qu'on a été en mesure d'y inscrire qui lui donne sa fonction de phare.

                 Et dans ce sens-là, le phare, au-delà du phare qu'on voit dans l'océan qui permet  
2820            aux bateaux de s'éloigner, c'est par l'intérieur de l'édifice qu'il va permettre au public que nous souhaitons solliciter de se sentir interpellé à cause de l'offre artistique. Donc, à cet égard, oui, nous réfléchissons actuellement à la façon de cohabiter pour que nous puissions prendre en main l'animation de ce lieu-là.  
J'aimerais poursuivre avec certaines caractéristiques...

2825

**M. PETER JACOBS, président:**

Il vous reste deux minutes encore.

2830

**M. MICHEL DESJARDINS:**

Parfait. Et c'est d'ailleurs des éléments sur lesquels je ne peux pas me prononcer longtemps, beaucoup, parce que j'arrive dans les caractéristiques architecturales et comme nous ne sommes pas des spécialistes...

2835

J'aimerais par contre mettre de l'avant que les caractéristiques de l'immeuble du 2-22, à notre avis, sont fondées. Elles sont fondées parce que la façon dont on veut interagir pour sortir justement du moule auquel on est confiné depuis qu'on s'installe dans des espaces

2840 industriels au centre-ville, une porte, un organisme, le 2-22 va nous permettre de sortir de ce moule-là. Mais pour ça, ça demande un édifice qui respire de l'intérieur, qui est ouvert pour favoriser les rencontres, qui peut permettre de solliciter les échanges, sinon, ce ne sera pas possible de le faire.

2845 Et si ça devient possible dans le 2-22, c'est à cause de ce que certains peuvent nommer, peut-être à juste titre, un gaspillage d'espace, à cause des ouvertures qui ont l'air de ne pas avoir de fonction, mais pour nous, ils permettent de créer les fonctions qui vont donner des ondes de synergie, de transition par rapport aux activités et de la façon dont on veut les faire évoluer. Dans un contexte où la structure ne le permet pas, on ne pourrait pas le faire et où la hauteur du 2-22 prend un sens à notre avis, c'est qu'il donne un sens à la vie  
2850 de ceux qui vont l'habiter.

C'est évident que nous sommes en faveur de la façade fenestrée, la reprise modulée de la trame de pierre du boulevard Saint-Laurent qui garde la mémoire de ce qui est là, mais qui l'amène aussi ailleurs. Les qualités environnementales, édifice LEED, rencontrent nos  
2855 valeurs et vont nous faire bénéficier d'un coût d'exploitation qui va être moins élevé.

Mais parce qu'on s'intéresse aux coûts, c'est bien la preuve qu'on n'est pas rêveurs pour autant. On est conscient que le 2-22 seul ne peut pas permettre la requalification de ce secteur du centre-ville. Ça demande une opération d'envergure qui se développe en  
2860 concomitance où les édifices vont pouvoir se faire écho et que ça signale dans le plan de l'architecture.

Au même titre qu'on est heureux de pouvoir cohabiter si le projet se réalise dans le 2-22, on souhaite le faire, mais dans un entourage qui va rencontrer aussi nos valeurs de  
2865 mission sociale, de développement durable, souci de l'environnement, commerces responsables et portée écologique, avec une stratégie concertée puisqu'on croit qu'on pourrait développer du public avec les fonctions de bureaux que visent le Quadrilatère et l'ensemble des résidents du secteur puisque l'offre que nous avons n'est pas spectaculaire de soir, elle est de jour et au quotidien.

2870 Sur le Quadrilatère, bien qu'on ait voulu lui adresser notre mémoire, nous ne voulons pas faire de grandes précisions sur les aspects architecturaux, ce ne sont pas nos compétences, mais on est conscient, parce qu'on l'a constaté ici en commission, que ça questionne des acquis.

2875 On considère par contre que c'est essentiel de le faire et on compte sur les pouvoirs de la Ville pour le faire en comprenant la nécessité d'une intervention forte pour qu'il y ait effectivement une requalification qui fasse une nouvelle trame urbaine qui se dessine et que ça devienne le carrefour artistique incontournable, invitant pour tout le monde de Montréal et  
2880 de l'étranger.



2885 Dans le fond, avoir une vision pour nous dans le milieu des arts, ce n'est pas si compliqué, mais pour qu'elle se réalise, on constate que ça prend tous les leaderships nécessaires qui s'exercent et qui se manifestent. Nous voulons que ces deux édifices deviennent la bougie d'allumage d'un projet beaucoup plus grand, plus global qui va permettre à Montréal de grandir.

Je vous remercie.

2890 **M. PETER JACOBS, président:**

Monsieur Desjardins, merci infiniment de vos propos fort bien articulés d'ailleurs, et j'invite mes collègues, madame Émond va commencer plutôt que madame Cinq-Mars.

2895 **MME ARIANE ÉMOND:**

Oui. Merci pour votre présentation et votre ferveur. J'aimerais vous entendre autour de l'animation continue de l'atrium et comment IMAGO peut contribuer à faire ça. Parce que vous êtes assez soucieux de ça. Dans votre mémoire, vous parlez de la nécessité de créer un surplus d'âme et c'est beaucoup à l'intérieur de cet atrium qu'on va le créer et aussi avec la multiplicité des organismes qui vont se retrouver.

2900 Concrètement, comment IMAGO pense contribuer à l'animation de l'atrium ?

2905 **M. MICHEL DESJARDINS:**

Dans le concept d'IMAGO qui est un projet un peu particulier puisqu'il s'inscrit comme une bulle dans la totalité, puisque nous serons dans les deux étages supérieurs et avec la SDA qui a consenti à cette demande-là, nous avons un peu permuté la façon dont l'occupation de l'espace pourrait se faire.

2910 En fait, il va y avoir un espace IMAGO avec une porte d'entrée IMAGO qui va donner accès aux deux étages supérieurs. Donc, on constitue une bulle et non pas qu'on veut se scinder avec ce qui va se passer en bas, mais on pense que le surplus d'âme peut provenir de la constitution des bulles sur le territoire d'occupation physique qui vont cohabiter dans cet édifice.

2915 C'est certain que les fonctions beaucoup plus commerciales du rez-de-chaussée qui vont être prises en charge, autant la Vitrine, Olivieri et tout le travail qui est peut-être moins commercial de CIBL, vont permettre une animation de ce quartier-là dans l'édifice, mais nous  
2920 voulons aussi qu'il y ait des relations.

2925 Et sans pouvoir présumer de ce qui peut être possible, l'idée est de faire comprendre aux gens que ça peut partir, puisque c'est la porte d'entrée du rez-de-chaussée, mais que ça se continue jusqu'en haut. Et à cet égard-là, on était sensible dans le développement du projet à ce que SDA soit attentive aux faits que la terrasse en haut peut être potentiellement profitable pour qu'il y ait des gens qui assistent aux activités que nous présentons qui, pour la plupart des cas, il faut bien le dire, sont gratuites. Lorsqu'on va à Vox, c'est gratuit.

2930 Et dans un autre esprit, nous trouvons intéressant en termes de cohabitation, puisque les activités sont beaucoup plus commerciales en bas, mais ce qu'on oublie souvent, c'est que la prise de contact du public avec l'art ne se fait pas en bas. En librairie, on achète le livre, mais c'est chez soi qu'on est en contact avec l'œuvre. C'est le cas pour la Vitrine. On va acheter le billet, mais c'est une fois au théâtre ou dans la salle de spectacle qu'on va être en contact avec l'œuvre.

2935 Mais nous, nous sommes cette âme artistique parce que l'édifice a la chance aussi d'offrir une mise en contact directe pour le public dans l'édifice même avec les œuvres puisque c'est ce que font les trois organismes partenaires d'IMAGO.

2940 **MME ARIANE ÉMOND:**

Merci.

2945 **M. PETER JACOBS, président:**

Vous avez une question ? Allez.

**MME IRÈNE CINQ-MARS:**

2950 J'en ai même deux. Finalement le 2-22, ce n'est pas un bâtiment.

**M. MICHEL DESJARDINS:**

2955 Non.

**MME IRÈNE CINQ-MARS:**

2960 C'est une vision, c'est un projet et pour le comprendre, il faut partir de l'intérieur vers l'extérieur si je vous suis dans votre raisonnement. Mais...

**M. MICHEL DESJARDINS:**

Ben, écoutez, peut-être que par défaut... Terminez votre question et je répondrai.

**MME IRÈNE CINQ-MARS:**

2965

Alors moi, ma question, c'est comment entrevoyez-vous l'avenir de cette vie qui va s'installer dans le 2-22 ? Pour répondre un peu aux préoccupations de votre prédécesseur, quelles sont les conditions pour ce que vous entrevoyez, en fait que votre projet perdure, vive longtemps ? Quelles sont les conditions pour ça, à mettre en œuvre ?

2970

**M. MICHEL DESJARDINS:**

2975

À la base, comme notre projet avait déjà été conçu en termes de porosité entre les trois organismes existants, en termes de synergie à mettre en place, parce qu'il a été conçu à l'extérieur du 2-22, notre projet lorsqu'il est devenu mûr, il relevait de nous d'identifier quel était l'endroit le plus porteur pour qu'il puisse se développer.

2980

Il y en a eu plus qu'un à Montréal, mais c'est un choix qu'on a fait de le faire dans le 2-22. C'est un choix, je vous dirais, un peu comme un... on fait tous, les parents, à ce temps-ci de l'année, on choisit le collège ou l'école secondaire où notre enfant va aller, et on se préoccupe en se disant est-ce qu'il va être avec du bon monde autour ? Est-ce qu'il va être en mesure de se développer, d'apprendre ?

2985

Et toutes ces questions-là, ce qu'elles demandent, ce à quoi elles nous confrontent surtout en bout de piste, c'est mais est-ce que si je l'envoie là, sa contribution à la société va être plus grande parce qu'il va être passé par là ?

2990

Et pour nous, c'est ce qui est significatif dans le 2-22 parce qu'en y déménageant, au-delà du fait que l'on brise avec un mode qui prévaut dans notre système de centres de diffusion en art qui sont installés dans des zones industrielles, donc, une porte, un édifice, avec un corridor très étroit, en y allant ce à quoi on veut ouvrir, c'est à implanter à notre petite échelle une nouvelle façon de diffuser l'art où il y a nécessairement un intérêt de nos voisins parce que nos voisins font partie de notre système de diffusion.

2995

Et dans cette mesure-là, c'est là où on voit qu'il peut y avoir un développement possible. On ne peut pas présumer de rien, mais il y a tout lieu de penser que, peut-être pas dans la première édition du festival HTML dans le 2-22, peut-être au cours de la deuxième, HTML va habiter tous les espaces habitables du 2-22, que ce soit l'un ou les deux galeries de Vox, que ce soit la salle de diffusion d'Arttexte, que ce soit l'espace commun qui va être mis en place pour que IMAGO cohabite et que ce soit possiblement à cause d'une synergie qui va s'être développée avec la base sur cette place publique interne-là.

3000

**M. PETER JACOBS, président:**

3005

Monsieur Desjardins, je m'excuse de...

**MME IRÈNE CINQ-MARS:**

Je vous remercie.

3010 **M. PETER JACOBS, président:**

...vous couper la parole, mais vu le fait qu'on a déjà dépassé le montant du temps, j'invite une dernière question d'Irène ? C'est correct. Alors il me reste que deux tâches, et je vous remercie infiniment de votre présentation.

3015

**M. MICHEL DESJARDINS:**

C'est moi qui vous remercie.

3020 **M. PETER JACOBS, président:**

La première des deux tâches, c'est d'inviter ou bien la Ville ou bien le promoteur à demander des rectifications. Il semble que la Ville est confortable et le promoteur aussi.

3025

Alors, la dernière des choses qu'il nous faut faire, c'est de vous remercier d'avoir consacré autant de temps, autant d'énergie et surtout d'imagination à préparer les mémoires qui étaient par mon expérience parmi les plus poussés que j'ai eu le plaisir de lire. Et au nom des commissaires et mon coprésident, je vous félicite de votre engagement.

3030

Alors, ceci met fin à cette partie du processus de consultation publique. Il nous reste du côté du 2-22 et de notre côté, Quadrilatère, à travailler sur l'analyse de ce que vous avez dit et de déposer un rapport auprès de l'Office et ensuite à la Ville. Ceci se fera vers la mi, fin de juillet et sera rendu plus ou moins directement après. Ça prend deux semaines, ça pourra prendre trois semaines, mais je pense que notre rapport sera rendu public au début août, peut-être un peu plus tard. D'accord ?

3035

Alors, je vous souhaite une bonne soirée et merci infiniment.

\*\*\*\*\*

3040

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3045

ET J'AI SIGNÉ:

---

**LOUISE PHILIBERT, s.o.**